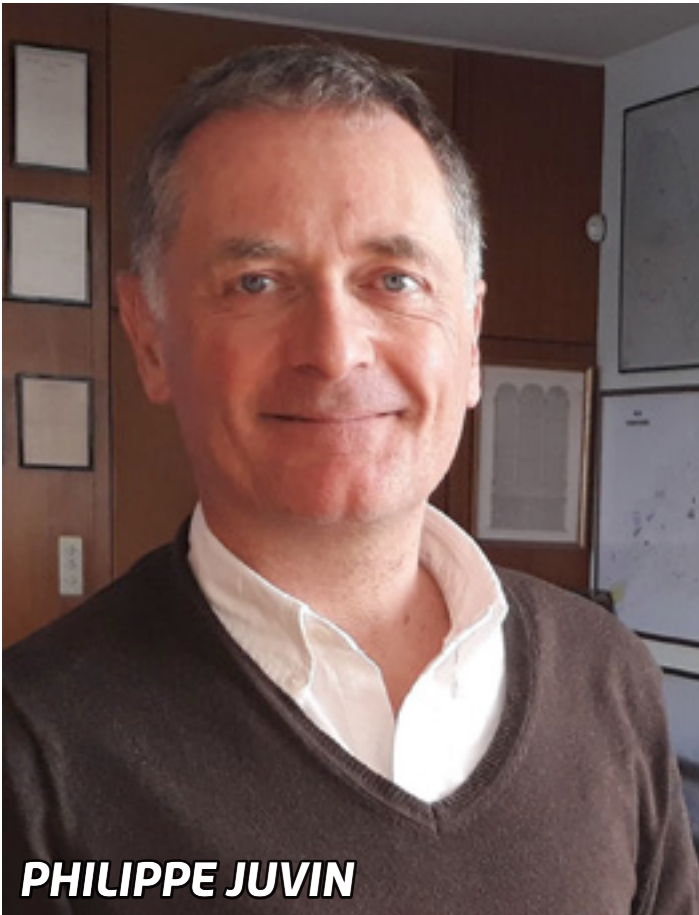




SETTIMANALE CORSU
SETTIMANALE CORSU
SETTIMANALE CORSU
D'INFORMAZIONE
D'INFORMAZIONE



PHILIPPE JUVIN



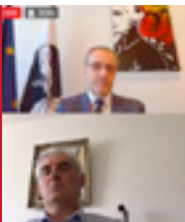
FRANÇOIS ALFONSI

Photos Olivier Bureau & DR

SANTÉ, EUROPE: PENDANT ET APRÈS LA PANDÉMIE

INTERVIEWS P 6 À 9

1,60€



ASSEMBLÉE
SESSION
DU 28 AVRIL
P10

ÉDITO P3 • OPINIONS P4
DETTI È FATTI P5 • STÀ IN CASA P12
CARNETS DE BORD P14
ANNONCES LÉGALES P16



S E M P R ' À F I A N C ' À V O I



SOMMAIRE

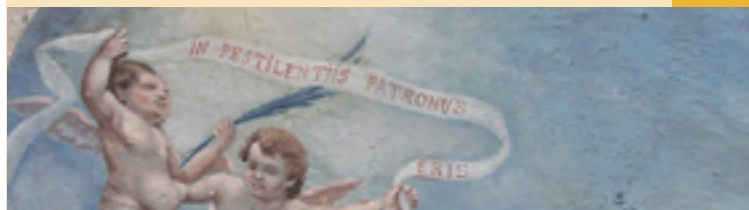
OPINIONS

P4

DETTI È FATTI

P5

INTERVIEWS



PHILIPPE JUVIN

P6

FRANÇOIS ALFONSI

P8

ASSEMBLÉE **SESSION**

P10

STÀ IN CASA

P12

POLITIQUE **CARNETS DE BORD**

P14

ANNONCES LÉGALES

P16

CORONAVIRUS COVID-19

Pour faciliter l'information pendant la période actuelle

alors qu'une épidémie frappe cruellement

de très nombreux pays et singulièrement le nôtre,

ICN INFORMATEUR CORSE NOUVELLE

souhaite répondre

aux aléas du confinement et de la distribution

par la Poste en favorisant

volontairement le maintien du lien social.

Que vous soyez lecteur habituel ou pas,

abonné ou pas, vous pouvez télécharger gratuitement

notre hebdomadaire sur notre site

www.icn.corsica

à partir d'aujourd'hui et ce jusqu'au

rétablissement des conditions de vie normales.

~ Paul Aurelli et toute l'équipe du journal ~

Cunfinati è bastunati !

S'ellu *si pò cumincià à pinsà à un'isciuta prugressiva di u cunfinamentu, ssa stonda abbastanza scema avarà fattu sorghja u più bellu è u peghju di a razza umana. Trà i mossi sulidarii pà i più debbuli è atti piuttosto individualisti, ci n'hè di tutti i mammi è dapartuttu. A crisa sanitaria, hè stata ripituta parechji volti, hà fattu crescia torna di più l'inugualità trà i sfarenti parti di a sucità, è i più povari patini situazioni abbastanza gravi. Una di i dimustrazioni di ssu custatu, hè a crescita dipoi un bellu mesi di i prezzi pà certi prudutti ditti di prima nicissità. Sò numarosi in fatti i cunsumatori chì si lagnani, in Corsica com'è in altrò, di frutti è ligumi più cari cà d'abitudine, par asempiu. Basta à fighjulà quant'elli costani i pumati è l'insalati in ssu mumentu... Prezzi più alti chì si spiegariani da a mancanza di manu d'opara nant'à i tarreni à sfruttà, i difficoltà pà fà ghjunghja a marcanzia da fora, ma dinò di più prudutti lucali ind'i sfarenti lochi di u tarritoriu naziunali è dunqua, sicondu da induv'elli venini, spesi di trasportu più impurtanti. Un affari chì vali dunqua ancu di più pà tuttu ciò chì passa è veni pà a nostra isula. S'ella hè una primura di tutti l'ori, è micca solu in tempi di crisa, di cunsumà robba nustrali – è l'autorità incalcani tutti i ghjorni nant'à ssu puntu – hè chjara ch'ella ùn hè micca una pussibilità data à tuttu u mondu. Menti ch'è no campemi una stonda paradussali, da dumandassi s'ella hè vera è s'è no ùn semi micca in traccia di sunnià prima di ritruvà u mondu riali, ci hà da vulè à tirà insignamenti di sta crisa. Spirendu chì, com'è dopu à qualsiasi evenimentu simulì in a storia, si pudarà turnà à una sumiglia di nurmalità, o in tutti i casi truvà a manera di renda più ghjusta ssa sucità chì un virus hà custrettu à mettasi in ghjinochju. ■ Santu CASANOVA*

ICN INFORMATEUR CORSE NOUVELLE™

Directeur de la publication – Rédacteur en chef : Paul Aurelli (06 86 69 70 99)
journal@icn-presse.corsica

BUREAU D'AJACCIO & RÉDACTION

• Chef d'édition Elisabeth Milleliri • informateur.corse@orange.fr
• 1^{er} secrétaire de rédaction Eric Patris • eric.patris-sra@icn-presse.corsica

BUREAU DE BASTIA 1, Rue Miot (2^e étage), 20200 BASTIA

• Secrétariat Bernadette Benazzi Tél. 04 95 32 04 40
• Annonces légales Albert Tapiero Tél. 04 95 32 89 92

CorsicaPress Éditions SAS

Immeuble Marevista, 12, Quai des Martyrs, 20200 Bastia, Tél. 04 95 32 89 95
Société locataire-gérante des titres et marques – Principaux associés : PA, AG, JFA, GA, PLO.

IMPRIMERIE AZ Diffusion 20600 Bastia • Dépôt légal Bastia
CPPAP 1020 C 88773 • ISSN 2114 009

Membre du SPHR • Alliance de la presse d'information générale
Fondateur Louis Rioni



EN AVOIR OU PAS?

En avoir ou pas? Là est la question. La vraie. Mais non! Il ne s'agit pas de s'interroger sur l'éventuelle présence des prétentieuses colocataires d'un scrotum; précieuses censées abriter le courage à l'état pur! Voyons! Qu'allez-vous penser là? Il s'agit de masques! Tout simplement. What else? Sinon ce classique recours à un artifice commun à tout corso carnavalesque, fût-il macabre sarabande improvisée près de la statue du Commandeur. Masques avec ou sans bergamasques. Salmigondis de loups à voilette, de cagoules nostalgiques, de cache-nez pour appendices trop busqués, de foulards d'outlaw des pampas en Pampers recyclées, de brimborions pour Pierrot, Polichinelle et Scaramouche, ingrédients princes pour toutes arlequinades et pantalonades. Il s'agit de masques vous dis-je. Uniquement de masques. Aux normes Afnor ou alternatifs comme l'actuel courant d'idées gouvernemental. Qu'importe le modèle? Pourvu qu'on ait l'ivresse d'en posséder un.

Hier encore traité de triquedondaine pour oisifs pusillanimes, snobé par les hérauts d'armes de Philippe Légalité, le masque se voit soudain promu, jugé indispensable au maintien d'une santé publique par trop chancelante. Justice est enfin rendue à des bidules relégués au rang d'inutiles gadgets par une Sibeth drapée dans une chatoyante omniscience, verbe rond en bouche d'or, telle un Saint Jean dysphasique et dyspraxique, douceur d'apple-pie façon Pie XII. Un tiers pie voleuse de vérités travesties [elles aussi!] deux tiers de pie menteuse par omission.

Et avec ça, à emporter ou consommer sur place, un produit fini. Seyant et pratique. Made in France pour les modèles les plus recherchés. Empaqueté cadeau dans un slogan frappé au coin du génie: «Aux masques citoyens!...». Une injonction claquant comme une culasse de fusil lasse d'attendre les munitions adéquates. Un mot d'ordre annonciateur de l'inoubliable «Armons-nous et partez!», désormais référence en période de guerre. Antichambre enfin, du martial «Marchons! Marchons!»: exhortation logique d'une République en marche, productrice de vent et de poussière à force d'avoir marqué le pas.

En écrivant ces lignes, je ne sais pourquoi, je me prends à évoquer la mémoire de mon grand-père dépourvu de masque dans une tranchée de l'Argonne, victime de l'action du gaz moutarde couplée aux agissements d'un État aussi imprévoyant et oublieux que prompt à s'auto-absoudre de ses erreurs.

«C'est à partir de la mémoire que les hommes acquièrent de l'expérience» a dit Aristote. Et Bacon a ajouté «On peut, sur les vérités de fait, se passer de la démonstration si l'on sait se servir de l'expérience».

Ohé! Éminences grises et papes de droite, de gauche, du centre; entre deux messes, basses ou chantées pour mieux distiller et instiller vos idées, posez-vous un instant et méditez. Le monde pourrait y gagner, à moindre frais. ■

Paulu-Santu MUSÈ-PUGLIESI

IL FALLAIT LE DIRE «Nos connaissances sont une goutte, notre ignorance un océan.» C'est cette citation d'Isaac Newton qu'Eric Bothorel, député LREM de la 5^e circonscription des Côtes-d'Armor, avait choisi d'inclure à son intervention au Palais Bourbon lors du débat à propos du déconfinement le 28 avril. Touchante humilité de l'homme face à l'immensité des découvertes restant à faire, nul ne saurait le contester. D'autant plus que les connaissances en matière de virus pandémique ne cessent de s'accroître, et pas vraiment dans la colonne «nouvelles rassurantes». Ainsi, le retour au confinement des écoliers japonais après une flambée de contamination en milieu scolaire. On est alors fondé à se demander si se targuer d'une ignorance assumée pour décréter qu'enseignants et bambins rejoindront (quoi qu'il en coûte et sans garantie de mesures matérielles de protection) les salles de classe le 11 mai au matin ne tutoierait pas un tantinet les rivages de l'imprudence revendiquée, voire de l'impudence. ■ EP

Le petit couturier

H U M E U R **Il était une fois** un petit couturier dans un village corse. Depuis des années, il cousait, accommodait de jolis vêtements. «Il y mettait du temps, du talent et du cœur ainsi passait sa vie au milieu de nos heures» pourrions-nous fredonner sur l'air d'une chanson de Jean-Jacques Goldman. Le 17 mars, le confinement généralisé changeait sa vie et stoppait net son activité professionnelle. Il se mit dès lors et bénévolement à la disposition du corps médical et des entreprises pour leur confectionner des masques en tissu. Puis, il y eut l'annonce du prochain déconfinement. La demande de masques des clients, particuliers et professionnels, devint exponentielle. Alors, pour payer ses factures, ses charges, il pensa qu'il pouvait lui aussi vendre ses masques. Pas pour en tirer un bénéfice, simplement pour sauver son petit atelier. Mais pourtant, à l'heure où il ne peut garantir la fourniture de protections en quantité suffisante, à l'heure où ses mensonges se font cruellement vérités, l'État par la voix de ses services déconcentrés, lui interdit de vendre des masques, même pour un euro symbolique. Pourquoi cette interdiction? Parce que ses masques grand public en coton, aux épaisseurs doublées voire triplées, il ne peut fermement les garantir aux normes du moment. Des spécificités techniques qui évoluent comme les avis contraires des autorités qui, il y a encore quelques semaines, déconseillaient de porter un masque, qui aujourd'hui le recommandent fortement et qui demain nous y contraindront dans certaines circonstances.

Le petit artisan ne remet pas en cause ces normes protectrices. Mais, il s'interroge, un peu, sur la volonté gouvernementale de privilégier des commandes à la Chine sans que l'on soit certain qu'elle respecte réellement les normes techniques, sociales et humaines; il s'interroge, beaucoup, sur les possibles dérives spéculatives; et surtout, il s'interroge sur l'avenir de toutes ces petites structures professionnelles qui, quelle que soit leur activité, sont mises de côté alors qu'elles sont en capacité de répondre aux attentes locales voire régionales. Il ne dit rien de plus. Le reste, je le lis dans son regard embué pendant qu'il baisse le rideau métallique de son atelier. Une histoire comme tant d'autres, qui se vit un peu partout ici et là, qui n'a rien d'un conte et, qui se terminera peut-être avec ces derniers mots: fermeture définitive.. ■ Dominique PIETRI

DÉCONFINEMENT

DEUX ÎLES, DEUX AMBIANCES

A compter du 4 mai, l'entreprise pharmaceutique Abbott fournira à l'Italie 4 millions de tests sérologiques qui devraient permettre à un millier de laboratoires répartis dans tout le pays de pratiquer jusqu'à 200 tests par heure. Ces analyses sont destinées à mieux gérer l'après-confinement et appréhender la diffusion du coronavirus. Les tests, qui seront distribués dans les différentes régions du pays, seront gratuits. En Sardaigne, le 27 avril, Christian Solinas, président de la Région autonome, a annoncé le lancement dès début de mai, d'une enquête épidémiologique avec la mise en œuvre de 40 000 tests «rapides», pratiqués en premier lieu dans 250 communes où aucun cas de Covid-19 n'a été recensé. Le but est de vérifier si, réellement, le virus est absent dans ces communes ou bien s'il y est présent, mais avec des porteurs asymptomatiques. Selon Christian Solinas, la Sardaigne serait prête pour une reprise «prudente mais plus rapide» de son «système économique et productif» et à un «retour graduel à une vie sociale normale». Il a d'ailleurs adressé au gouvernement italien une demande visant à obtenir une plus grande marge de manœuvre afin d'adapter la mise en œuvre du déconfinement. Le 30 avril, le Premier ministre, Giuseppe Conte, a annoncé une levée progressive du confinement à partir du 4 mai en concertation avec les autorités locales et exclu la possibilité que les régions ou les collectivités locales adoptent des choix autonomes dérogeant au plan national.

En Corse, où l'ARS a «déconseillé d'avoir recours aux tests sérologiques et aux tests rapides car leur interprétation n'est pas été établie», le plan de déconfinement présenté le 28 avril par le Premier ministre Edouard Philippe a laissé la majorité territoriale sceptique. Le 22 avril, lors d'une visio-conférence avec le premier ministre, Gilles Simeoni, président du Conseil exécutif, a plaidé pour la mise en œuvre d'un déconfinement géré sur place, tenant compte des spécificités de l'île. De son côté, Jean-Guy Talamoni, président de l'Assemblée de Corse, souhaite l'installation d'un comité de préfiguration du déconfinement en Corse.

Alors qu'écoles, lycées collèges et universités d'Italie réouvriront en septembre, Édouard Philippe a annoncé le 28 avril une réouverture «très progressive» des maternelles et des écoles élémentaires à compter du 11 mai, sur tout le territoire, sur la base du volontariat; à partir du 18 mai pourraient être envisagées les réouvertures des collèges, dans les départements «où la circulation du virus est très faible». Une motion a été déposée par Jean-Guy Talamoni et le groupe Corsica Libera. S'appuyant sur le fait que le Conseil scientifique préconisait plutôt de remettre la rentrée à septembre, et considérant «qu'aucune garantie n'est donnée sur les moyens matériels du déconfinement, à savoir notamment les tests et les masques pour tous», elle demande que l'Assemblée de Corse refuse l'ouverture des établissements scolaires avant septembre et que les établissements propriétés de la Collectivité de Corse, notamment les lycées et collèges, soient maintenus fermés. Mais d'ores et déjà, des maires de Corse, à Monticello, L'Île-Rousse ou Aregno, par exemple, ont pris position contre la réouverture des écoles. À Bastia, Pierre Savelli envisage une réouverture à minima, avec l'accueil des enfants dont la situation familiale nécessite leur retour à l'école. Les 10 maires de la Communauté d'agglomération du Pays ajaccien ne sont pas favorables à une réouverture le 11 mai. Laurent Marcangeli, maire d'Ajaccio, très réservé, entendait toutefois consulter les représentants du monde scolaire, des personnels communaux, de la CdC et des parents d'élèves. Mais à titre personnel, a-t-il déclaré à l'AFP «je ne mettrai pas mes enfants à l'école le 11 mai». ■ EM

6

Les chiffres de la semaine

heures de cours gratuits, assurés à distance et en petits groupes pour près de 1500 élèves de l'Académie de Corse, du CP à la terminale, dans le cadre du dispositif Vacances apprenantes mis en place par l'Éducation Nationale pour lutter contre les inégalités durant le confinement. Plus de 200 professeurs volontaires y ont pris part, du 27 au 30 avril.

2 M€

Les chiffres de la semaine

c'est le montant du prêt contracté auprès de la Caisse d'épargne Provence-Alpes-Corse par la Ville d'Ajaccio pour financer son programme d'investissement, sur décision du maire, en vertu du code général des collectivités territoriales et d'une délégation du conseil municipal accordée par délibération en février 2015. L'emprunt, à un taux indexé sur le livret A court sur 30 ans.

0,7%

LE CHIFFRE DE LA SEMAINE

d'augmentation du nombre de demandeurs d'emploi de catégorie A en Corse au premier trimestre 2020 et une diminution de 4,1% sur un an. Le nombre de demandeurs d'emploi de catégories A, B, C baisse de 0,2% sur le trimestre et de 4,1% sur un an. Sur les 91 jours du trimestre, seuls 15 ont eu lieu en période de confinement.

SOIGNER, TOUJOURS

PROFESSEUR PHILIPPE JUVIN

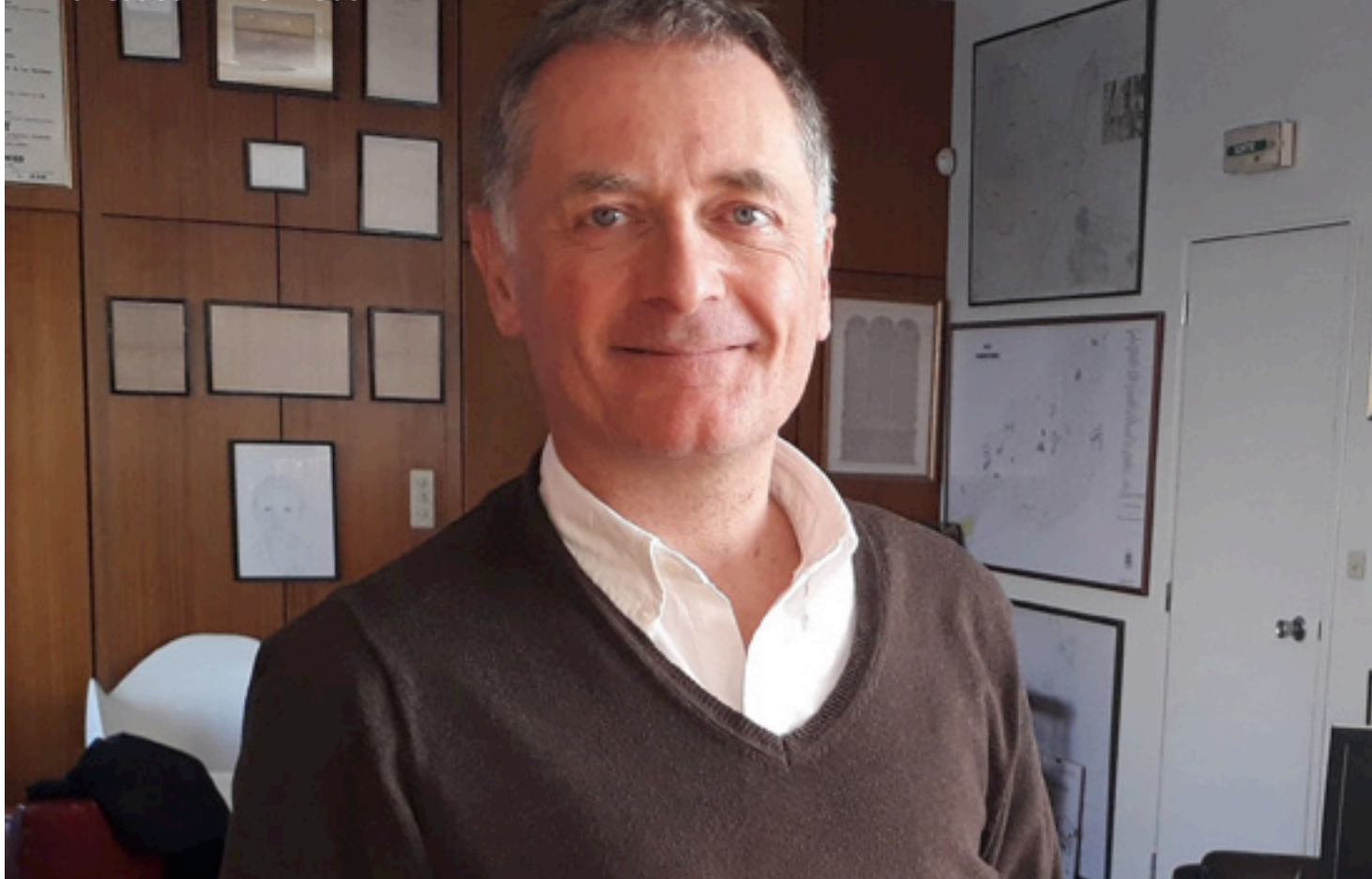


Photo Olivier BUREAU

Médecin anesthésiste-réanimateur, professeur de médecine, Philippe Juvin dirige le service des urgences de l'hôpital Georges-Pompidou à Paris. Membre du parti Les Républicains, il est également maire de La Garenne-Colombes. Comme nombre d'autres médecins, il se montre souvent sévère sur la gestion par l'exécutif de la crise liée au Covid-19. Certains lui reprochent d'être de parti-pris. Et si, en l'occurrence, le seul parti qui lui importait était celui de la santé?

Vous avez des attaches familiales en Corse. Quel lien entretenez-vous avec votre village, Ucciani?

Ma grand-mère maternelle, qui était d'Ucciani, avait épousé un Auvergnat, Louis Chabot, professeur de français et de latin-grec qui a longtemps enseigné à Ajaccio. Ma mère a sa maison à Ucciani, où je viens régulièrement depuis mon enfance, et j'y ai également la mienne. Je comptais d'ailleurs m'y rendre quelques jours après ces élections municipales. Et puis est arrivé ce que nous savons... J'ai hâte de pouvoir y revenir.

De par vos diverses expériences, la «médecine de guerre» vous est familière. Comment avez-vous accueilli le «nous sommes en guerre» d'Emmanuel Macron, à propos de cette épidémie?

Ce sont les termes qu'il a choisis et je n'ai pas à les commenter. Cependant, j'observe que lorsqu'on fait la guerre, on fournit du matériel à ses troupes. Or j'ai rapidement été frappé par l'absence de matériel. Je ne peux donc qu'espérer que dans cette guerre, on ne va pas en être réduits à rejouer les événements de mai-juin 1940.

La réorganisation des urgences de l'hôpital Georges-Pompidou, que vous dirigez depuis 2012, s'est faite sur la base d'une approche pragmatique. En cette période particulière, le pragmatisme, n'est-ce pas une nécessité vitale?

Oui. Et face à cette situation, avec seulement 5 000 lits de réanimation en France – lorsque l'Allemagne en a 28 000 – les hôpitaux ont d'ailleurs fait preuve de beaucoup de pragmatisme, en fabriquant notamment du matériel de protection et en organisant leurs services pour que les choses se passent du mieux possible.

«Guérir parfois, soulager souvent, accompagner/soigner toujours»... Cette définition du rôle du soignant n'est-elle pas menacée par cette crise? Êtes-vous inquiet?

Elle a déjà été mise à mal. Il ne faut pas se le cacher, un certain nombre de personnes, notamment dans les Epahd, ont été abandonnées. Inquiet, non, parce que je ne suis pas un homme qui a des inquiétudes. Je suis un homme qui a des préoccupations et je fais en sorte d'apporter des réponses, des solutions à ces préoccupations.

«Je suis frappé de voir l'abandon de la Corse en matière de planification sanitaire, de carte hospitalière. L'insularité comme le relief ne sont pas assez pris en compte. Il y a un vrai travail à mener pour la santé en Corse.»

Comme d'autres médecins, vous portez un regard sévère sur la gestion de cette crise. Certains y voient des propos d'opposant politique, de la récupération. Qu'êtes vous tenté de leur répondre?

Je leur dirais de mieux m'écouter! Je fais de l'information car je crois que les Français ont été mal informés par les pouvoirs publics. Je pense même qu'on les a trompés, qu'on leur a raconté des carabistouilles. Je suis un «sachant» et je suis donc dans mon rôle en informant la population. Pour autant, bien qu'étant membre de l'opposition, je n'ai jamais hésité à féliciter ce gouvernement, le Premier ministre ou le ministre de la Santé pour certaines de leurs initiatives, quand j'estimais que c'était justifié, nécessaire. Or, «*Sans la liberté de blâmer, il n'est point d'éloge flatteur*». Je suis un médecin et un homme libre. Lorsqu'on ne dit pas les choses, on va à la catastrophe.

Qu'est-ce qui, justement, doit absolument être dit?

Les choses sont simples: il faut porter un masque! Lorsqu'on sort, il est indispensable de se couvrir la bouche et le nez, pour éviter de contaminer l'environnement avec nos miasmes et protéger les autres.

À titre de maire, vous avez commandé des masques pour vos administrés. Certains préfets mais aussi le vice-président de l'AFM sont peu favorables à une telle initiative individuelle.

J'ai en effet commandé des masques, j'ai commencé à en distribuer. Et je continuerai à le faire.

Selon les baromètres du Cevipof, la confiance des Français va avant tout et massivement aux maires. Est-ce bien le moment de mettre entre parenthèses, voire de confisquer, un certain nombre de leurs prérogatives?

En fait, cela a commencé il y a un certain temps, déjà. Dès le début de son mandat, le Président de la République s'est montré défiant à l'égard des maires, sans doute, je pense, parce qu'il ne les connaissait pas. Pourtant, on l'a vu au moment de la crise des Gilets jaunes et on le voit à nouveau aujourd'hui, on est bien contents de pouvoir compter sur les maires. Ce sont les maires expérimentés qui rattrapent les bêtises des gens inexpérimentés.

La société corse, en matière de solidarités, de système D, s'est beaucoup mobilisée face à la crise sanitaire. Quel est votre regard sur cette réactivité, assez éloignée de la réputation «d'assistés» faite aux Corses?

Je n'en suis pas surpris. Je connais les Corses, industriels, intelligents. Ce qui est incroyable, en revanche, c'est que nous soyons obligés d'avoir recours au système D, et si ce constat vaut partout en France, je suis frappé de voir l'abandon de la Corse en matière de planification sanitaire, de carte hospitalière. L'insularité comme le relief ne sont pas assez pris en compte. Il y a un vrai travail à mener pour la santé en Corse.

Quel regard portez-vous sur le système de soins, et notamment le système hospitalier français actuel, particulièrement en cette période de crise sanitaire?

L'administration centrale n'a pas su se préparer à la guerre et ne sait pas la mener. Il est ahurissant de voir que dans les hôpitaux, il y a autant d'administratifs que de médecins. Imagine-t-on une armée où il y aurait autant de membres de l'état-major que de soldats déployés sur le terrain? Des chefs, des petits chefs; des ordres, des contre-ordres... c'est la marque de fabrique de notre système de santé.

Alors que la Sardaigne est sur le point de lancer une enquête épidémiologique, la Collectivité de Corse demande une généralisation des tests et un calendrier de déconfinement adapté à la réalité de la situation corse. Quel est votre sentiment à ce sujet?

L'initiative sarde me paraît très intelligente. Je suis sceptique à propos du déconfinement en France car je ne suis pas sûr que nous soyons prêts. Il y a plusieurs conditions cumulatives qui ne me semblent pas être remplies. Outre le port du masque, il faudrait tester massivement toutes les personnes qui sont indispensables au bon fonctionnement du pays, je pense par exemple à ceux qui travaillent dans la production d'électricité, le traitement de l'eau, les services de secours, les employés de voirie... Dépister au plus vite les clusters qui vont naître du déconfinement, dépister également tous les endroits dont les occupants ne peuvent pas partir, soit pour des raisons de santé, soit parce qu'elles sont incarcérées... Ne pas le faire est une erreur stratégique. Et je comprends, bien sûr, les demandes formulées par la Collectivité de Corse s'agissant de tester et d'adapter les modalités de déconfinement.

Selon certaines sources, Emmanuel Macron réfléchirait à la mise en place d'un gouvernement d'union nationale. Y seriez-vous favorable?

Tout dépend pourquoi il est constitué. Si c'est pour ne rien pouvoir dire ou faire, si c'est pour être ministre de la Santé et devoir affirmer que porter un masque ne sert à rien, non.

On parle beaucoup d'un «monde d'après».

Selon vous, que devrait-il être?

Meilleur que celui d'avant. Je veux que le monde d'après soit un monde où on soigne mieux les gens et c'est ce que je m'emploierai à faire. Je suis persuadé que la santé va devenir un des éléments centraux de la vie de ce pays. ■

Propos recueillis par Elisabeth MILLELIRI

«Lorsqu'on ne dit pas les choses, on va à la catastrophe.»

1964: naissance à Orléans.

1989: il prend la tête de l'Union des Jeunes pour le progrès, il en sera le président jusqu'en 1995

2001: première élection à la tête de la municipalité de La Garenne-Colombes. Départ en Afghanistan pour une mission de deux mois en qualité de médecin militaire auprès des forces de l'Otan.

2009: élu député européen, il siègera dans le groupe du Parti populaire européen.

2012: nomination à la tête du service des urgences de l'hôpital Georges-Pompidou, qu'il réorganise.

2014: réélu aux élections européennes.

2015: il est en première ligne, avec son service, pour accueillir et soigner les victimes des attentats du 13 novembre.

2016: élu président de la fédération LR des Hauts-de-Seine.

2020: réélection au premier tour, des municipales avec près de 76% des suffrages exprimés. Investissement dans la lutte contre le Covid-19.

FRANÇOIS ALFONSI

QUE SERA «L'EUROPE D'APRÈS» ?

Puisque «monde d'après» il devrait y avoir, à quoi pourrait ou devrait ressembler l'Europe après la crise sanitaire mondiale? Sera-t-elle d'ailleurs capable de se relever de cette crise qui a parfois mis en lumière les aspects les moins flatteurs de l'actuelle Union européenne? François Alfonsi, député européen, se veut raisonnablement optimiste.

Si nous sommes, avec le Covid-19, face à une pandémie réelle, le virus s'est pour le moment montré moins dramatiquement agressif pour l'homme que d'autres avant lui (une moyenne mondiale de plus 50 millions de morts pour la grippe espagnole*). Pourtant il semble, à lui tout seul et en quelques mois, avoir remis en question les structures et le fonctionnement de l'UE. L'Europe survivra-t-elle à la pandémie?

Le continent européen a survécu aux cataclysmes des guerres mondiales, il survivra à la pandémie du Covid-19! La question est de savoir comment il traversera l'épreuve, et les séquelles, économiques, sociales et politiques, que cette crise laissera. Nous ne sommes qu'au commencement d'un long tunnel. La crise qui est déclenchée par la «mise à l'arrêt» de la machine économique depuis plusieurs semaines est brutale et encore incertaine quant à sa durée et à son ampleur. La position de départ de l'Union européenne a été la tentation du «chacun pour soi» et le premier sommet des chefs d'état consacré à la crise a été une caricature de cynisme aveugle, égoïste

et imbécile. Depuis, la présidente de la Commission européenne, Ursula von der Leyen, a présenté ses excuses publiques à l'Italie, et l'Europe s'est engagée dans une démarche plus collective. Mais les mécanismes de solidarité sont à renforcer pour espérer que l'Union européenne soit encore une réalité politique forte au lendemain de la crise. Cette crise sanitaire est mondiale. Le continent asiatique a été le premier touché. C'est en Amérique du Nord qu'elle est désormais très virulente. Comment l'Europe en sortira-t-elle? Debout et unie, elle sera prête à affronter la nouvelle donne mondiale. Divisée, désarticulée, elle en serait la proie désignée.

N'y avait-il, dans les traités, rien de prévu pour faire face ?

Les traités ne sont pas de talismans qui, à la virgule près, prévoient tout et pourvoient à tout. Ils sont des codes juridiques qui encadrent la capacité de prendre des décisions communes le jour venu, y compris en période de forte intensité comme l'est une crise économique

« Il ne faut pas renverser les choses : la politique, c'est faire des choix. Le choix entre un système de santé à préserver et l'impôt sur la fortune que l'on a supprimé, c'est le gouvernement français qui l'a fait, pas l'Europe! »

de cette ampleur. Les traités actuels ne prévoient aucune compétence européenne en matière de santé publique. Il n'existe pas de « politique commune de la santé » alors qu'il existe une « politique agricole commune ». On en voit aujourd'hui le résultat inquiétant, notamment pour la disponibilité de stocks stratégiques en matière sanitaire, masques, tests de dépistage, médicaments essentiels. L'action économique au niveau européen pour affronter la crise est possible, et à vrai dire indispensable, mais elle reste corsetée et insuffisante. Déjà, les mesures prises vont au delà de « l'application normale » des traités. Il faudra aller plus loin que ces mesures, et, in fine, il faudra modifier les traités.

La règle des 3% a-t-elle pu avoir une incidence sur la gestion interne des pays de l'UE, au point que certains d'entre eux auraient eu besoin de rogner sur le financement de leurs services publics, handicapant notamment leur système de santé?

La règle des 3 % visant à limiter les déficits publics, et donc la dépense publique, appartient à un paquet de mesures dites du « pacte de stabilité ». Ses effets diffèrent d'un pays à l'autre selon les priorités qui ont été choisies. Il ne faut pas oublier que l'Europe sort à peine de la crise financière de 2008/2011. Les banques ont été au bord de la faillite, ce qui aurait ruiné les épargnants, et certains états ont eu d'immenses difficultés à s'en sortir, comme la Grèce notamment. Or c'est sans doute le pays qui a eu la meilleure politique pour maîtriser la pandémie, avec de très bons résultats, bien meilleurs que ceux de la France, par exemple. Pourtant, aucun autre état en Europe n'a été aussi contraint par la rigueur budgétaire liée à son appartenance à la zone euro ces dernières années. Il ne faut pas renverser les choses : la politique, c'est faire des choix. Le choix entre un système de santé à préserver et l'impôt sur la fortune que l'on a supprimé, c'est le gouvernement français qui l'a fait, pas l'Europe!

Des produits essentiels, les médicaments bien entendu, mais aussi des composants électroniques, des textiles, etc. ne sont quasiment plus produits au sein de l'UE. À qui la faute? Pourquoi l'UE se révélerait-elle faible face à la mondialisation et l'économie de marché? Les pères fondateurs ne l'avaient-ils pas voulue pour nous rendre collectivement plus forts?

Cette délocalisation forcenée vers l'Asie de l'économie mondiale n'a pas touché que l'Europe. L'état qui a le plus « piraté » le marché des masques en les détournant sur les tarmacs des aéroports chinois, ce sont les États-Unis! Ce constat, la pandémie du Covid-19 l'a mis en évidence pour tous. Il faut de nouvelles bases pour faire repartir l'économie européenne : relocalisation d'activités, circuits courts, sobriété des politiques énergétiques, résilience face aux aléas des crises climatiques à venir, etc... C'est ce nouveau projet économique, ce « Green new deal », qui correspond aux vœux des pères fondateurs.

Une terrible crise économique s'annonce. Les états s'endettent actuellement fortement pour faire face à la pandémie. Quels soutiens pourront-ils espérer?

L'endettement que l'on contracte aujourd'hui permettra d'atténuer les effets de la crise, et le postulat est qu'il sera remboursé demain quand l'économie tournera à nouveau à plein régime. Pour ne pas handicaper les perspectives de remboursement au lendemain de la

crise, il faut que cette dette conjoncturelle coûte le moins cher possible via les taux d'intérêt. Plus les taux d'intérêt seront bas, plus les pays pourront emprunter, atténuer les effets immédiats de la crise, et financer les investissements de la relance économique. C'est là que l'Europe a un rôle essentiel à jouer par la mutualisation de cette dette. C'est actuellement engagé à travers un emprunt en cours adossé sur le budget européen, qui sera rétrocédé aux Etats qui en ont le plus besoin. Mais l'amplitude de ce mécanisme financier sera probablement trop limitée vu la dimension de la crise. Il faudra en venir aux obligations européennes, les « coronabonds », adossées à la force cumulée de tous les budgets des 27 pays de l'Union européenne. C'est ce que nous n'avons pu faire pour l'instant, vu les réticences de certains pays « riches », mais c'est ce qui serait la véritable clef pour l'avenir de l'Europe.

Ne pourrait-on pas craindre une montée encore plus forte des populismes? D'autres « exit »?

Les populismes se nourrissent non pas du « trop d'Europe », mais du « pas assez d'Europe »! On l'a vu avec la crise migratoire où l'Italie a été laissée seule face à la vague migratoire de 2013-2016 quand le conflit au Moyen Orient était à son paroxysme. Résultat : l'extrême droite est aux portes du pouvoir en Italie. Si l'Europe échoue dans le traitement de la crise économique actuelle, en ne soutenant pas suffisamment l'économie italienne, l'extrême-droite s'installera pour longtemps au pouvoir à Rome avec des conséquences en cascade qui pourraient conduire très loin, concernant notamment la stabilité de l'euro. D'autres situations pourraient être tout aussi dangereuses dans d'autres pays ; en France aussi, le risque est là.

Et si ce coronavirus nous offrait l'opportunité d'une autre Europe? Comment la voyez-vous?

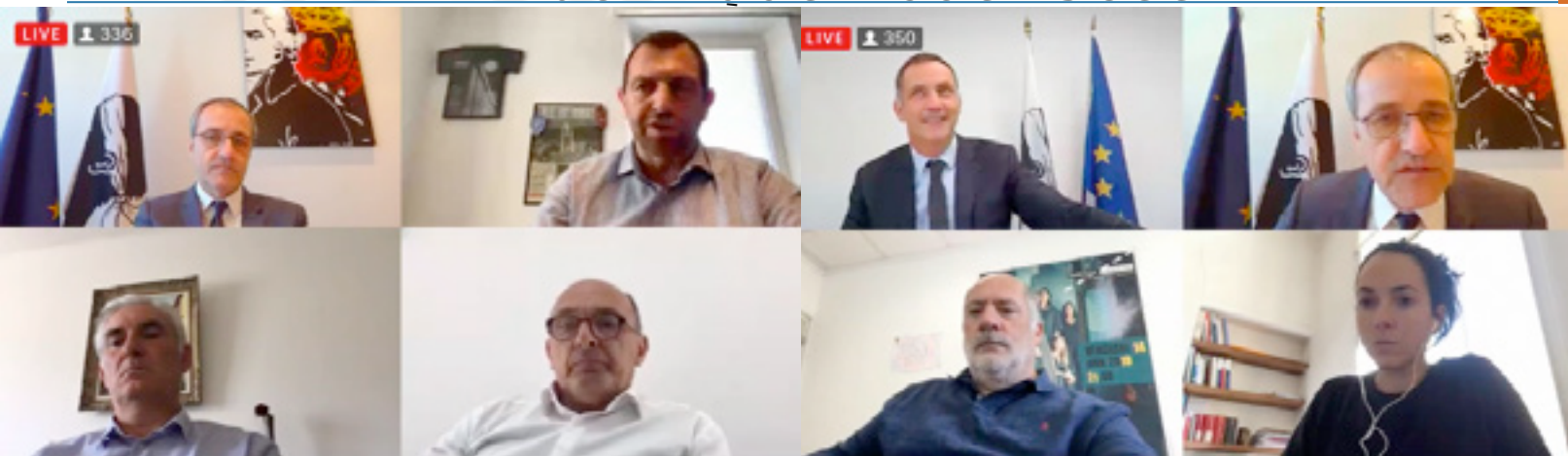
L'Europe d'après sera très différente de l'Europe d'avant, de toutes façons. Si elle réussit à surmonter la crise grâce à un élan collectif, cela lui donnera une nouvelle dynamique, avec la solidarité comme valeur cardinale. C'est le scénario idéal, et c'est aussi le seul envisageable raisonnablement. Le scénario inverse serait une catastrophe qui entraînerait le déclin de tout le continent européen. Aucun pays n'en sortirait épargné, pas même l'Allemagne.

Quelle place y trouveraient les régions – la Corse notamment – qu'on voit parfois bridées dans leurs initiatives par l'état central?

La relance du projet européen qui succèdera à cette crise sera une nouvelle étape de l'évolution en cours qui consacre l'effacement progressif du rôle historique des états-nations du XIXe siècle, ce qui donnera des libertés nouvelles aux peuples sans Etat comme en Corse. La refondation de l'Europe a besoin de s'enraciner sur les territoires européens dans toute leur diversité. La Corse est un des éclats de la mosaïque européenne. Elle peut elle aussi y apporter une couleur à la fois originale et harmonieuse.

Propos recueillis par Claire Giudici

*Le premier cas de grippe espagnole fut officiellement enregistré le 4 mars 1918, dans un camp militaire aux États-Unis. Cette grippe, d'autant plus meurtrière pour nombre d'Européens qu'elle survenait après plusieurs années de guerre et de privations, a frappé, notamment en France, en trois vagues successives : d'avril à août 1918 ; puis, de manière plus meurtrière, de septembre à novembre 1918 et enfin en février-mars 1919. Certains pays seront encore touchés en 1919 et 1920 ; le dernier cas étant signalé en 1921, en Nouvelle-Calédonie.



SESSION INÉDITE ET PLAN D'URGENCE CONTRE LE COVID-19

Le 24 avril, pour la première fois de son histoire, l'Assemblée de Corse s'est réunie virtuellement

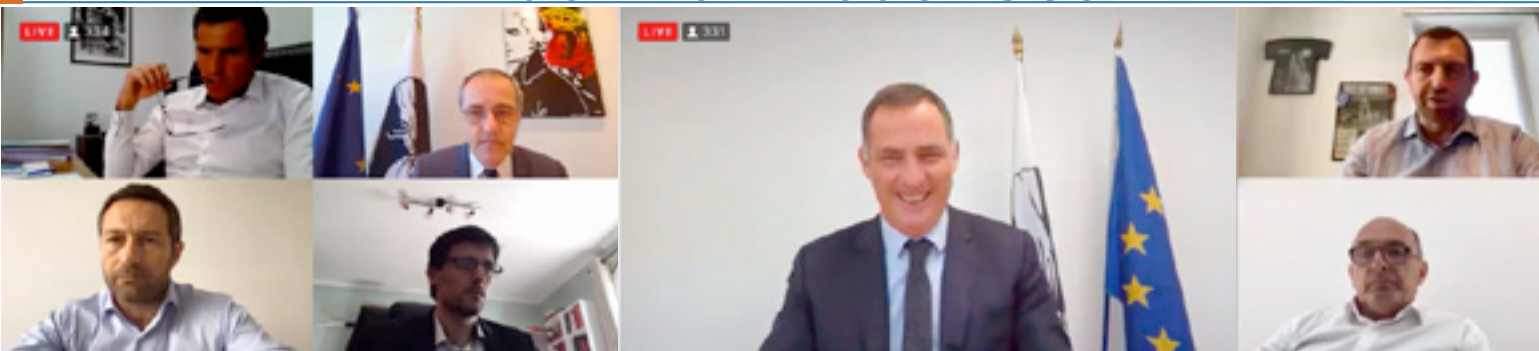
du fait de la crise sanitaire. Une session qui avait principalement pour objectif d'adopter

un plan d'urgence économique et social de 30 M€.

La visioconférence sera-t-elle la forme privilégiée des sessions de l'Assemblée de Corse dans les prochains mois? Crise du Covid-19 oblige, c'est en tout cas par ce mode de réunion inédit qu'un nombre restreint d'élus ont débattu à l'occasion d'une séance exceptionnelle, le 24 avril dernier. Alors que l'épidémie semble en net recul en Corse, un rapport intitulé *Vince contr'à u Covid-19*, plan d'urgence sanitaire et économique, a été présenté aux conseillers territoriaux. « Cette crise nous a placés dans une situation totalement imprévue et imprévisible, dit le président de l'Exécutif. Très tôt, nous avons eu la conviction en tant qu'élus de la Corse que cette crise allait nous toucher durement et qu'elle allait avoir des conséquences par effet domino extrêmement lourdes. Nous nous sommes donc préparés dès la fin du mois de février au tsunami qui allait arriver ». Face à ce que le monde commence alors à percevoir comme plus que « la simple grippe » annoncée à la base, Gilles Simeoni rappelle que l'Exécutif s'est mis en branle pour préparer un plan de continuité de l'activité qui a, depuis lors, permis d'adapter l'action de la Collectivité de Corse et de la « déployer de façon efficace ». Le rapport présente un plan en quatre objectifs majeurs. Les deux premiers, développés dès le début de la crise, étant l'engagement dans un « combat pour sauver des vies et protéger la santé publique », ainsi que l'exigence d'une solidarité humaine et territoriale. Concomitamment à ces efforts déjà engagés, le président de l'Exécutif a annoncé un plan d'urgence économique et social à hauteur de 30 M€ afin « d'aider les acteurs à surmonter un choc économique et social sans précédent ». Il a aussi dressé aussi une liste des mesures à mettre en place « pour alléger progressivement le confinement, vaincre l'épidémie et préparer l'avenir ». Un dispositif qui se veut complet, mais avec un coût lourd à porter pour la CdC soulignait-il: « Les collectivités territoriales doivent voter leur budget à l'équilibre. Contrairement aux états, nous n'avons pas la possibilité de créer des déficits. Nous n'hésitons pas à engager des sommes importantes, y compris sur des domaines qui ne sont pas de notre

compétence, mais cela nous oblige à une réflexion stratégique. La CdC est plus exposée que d'autres à une diminution de ses recettes du fait de la suspension de l'activité économique. De façon certaine, nous allons perdre plusieurs dizaines de millions d'euros ».

Ouvrant le bal des débats par webcams interposées, Jean-François Casalta (Partitu per a Nazione Corsa) a rappelé que « la pauvreté tue aussi. Les difficultés économiques que nous allons rencontrer sont d'une ampleur insoupçonnée. La Corse subira une double voire une triple peine au regard de la typicité de son tissu économique, et les dispositions de l'État ne sauraient constituer des réponses suffisantes ». Jean-Martin Mondoloni (Per l'Avvene) a lancé pour sa part: « Une fois l'effet compassionnel passé sur la crise sanitaire, il faut s'interroger sur comment faire en sorte que la crise économique ne devienne pas un fléau et ne se transforme pas dans les prochains mois en une crise humanitaire? La Corse, région pauvre, va prendre de plein fouet les effets ravageurs de la crise sanitaire ». Selon lui, « le compte n'y est pas. Face à votre rapport, nous sommes restés sur notre faim. Je ne vois pas de mesures efficaces pour demain matin. Nous avons une activité touristique qui a besoin d'être rassurée, car elle va être la force motrice qui va amorcer la reprise, qu'on le veuille ou non, et nous n'avons pas d'indicateurs pertinents ». Regrettant également « peu de mots » sur le secteur du transport, et l'absence d'annonces sur « l'effort qui va être opéré par la collectivité sur la commande publique » il prévient que son groupe ne votera pas le rapport. « Ce plan n'est qu'une première pierre dans l'édifice que nous bâtissons ensemble », répondra Gilles Simeoni. Aujourd'hui, commence une deuxième manche avec l'urgence économique et sociale. Ce qui va se passer dans les mois à venir risque d'être cataclysmique pour l'ensemble des Corses. Nous sommes face à un défi sans précédent. Il faut construire la stratégie du rebond économique et social en intégrant le risque de rebond de l'épidémie ». Le rapport a été adopté avec non-participation des groupes Andà per dumane et Per l'Avvene. ■ Manon PERELLI



UNANIMITÉ POUR UNE LIBÉRATION ANTICIPÉE DES PRISONNIERS CORSES

Une résolution solennelle demandant «l'application des mesures de libération anticipée prévues au titre de la crise sanitaire à l'ensemble des détenus corses» quel que soit leur motif d'incarcération a été adoptée à l'unanimité par l'Assemblée de Corse.

Face à la situation sanitaire dans les prisons françaises où, selon un bilan de la direction de l'administration pénitentiaire du 15 avril, 76 détenus et 204 agents pénitentiaires ont été testés positifs au Covid-19, la Garde des Sceaux, Nicole Belloubet présentait le 25 mars dernier plusieurs mesures d'exception afin de simplifier les procédures et de permettre la libération anticipée de 5000 à 6000 détenus. Des mesures qui prévoyaient toutefois d'exclure les «personnes condamnées dans le cadre des législations antiterroristes» et qui de facto ne peuvent s'appliquer à nombre de prisonniers insulaires incarcérés en Corse et sur le continent. Une situation qui a conduit le président de l'Assemblée de Corse à présenter une résolution solennelle demandant «l'application des mesures de libération anticipée prévues au titre de la crise sanitaire à l'ensemble des détenus corses», lors de la session spéciale du 24 avril. Sur une proposition initiale de Corsica Libera, ce texte porté à la fois par le Conseil exécutif de Corse, l'Assemblée de Corse, l'Assem-

blea di a Ghjuventù et le Conseil économique, social, environnemental et culturel, rappelle en premier lieu que «les prisons françaises comptent plus de 70 000 détenus pour quelque 61 000 places opérationnelles» et que «le risque de contamination en détention est plus élevé en raison d'une absence totale d'information de la population retenue, d'un hébergement collectif dans la promiscuité, du maintien de la restauration collective et d'un défaut complet de protection». De facto, insistant sur le fait «que cette situation fait peser une menace directe sur le droit à la santé et à la vie de nos prisonniers, incarcérés dans des établissements pénitentiaires en Corse et sur le continent», les instances insulaires demandent donc unanimement à travers lui que «tous les prisonniers corses, y compris ceux placés en détention provisoire, puissent bénéficier des mesures de libération anticipées annoncées par la ministre de la Justice, indépendamment du motif de leur incarcération». Elaboré collectivement, le texte a été adopté à l'unanimité par les groupes de l'Assemblée de Corse. ■ **Manon PERELLI**

LA MÉRIDIONALE VOGUERA FINALEMENT VERS LES PORTS SECONDAIRES

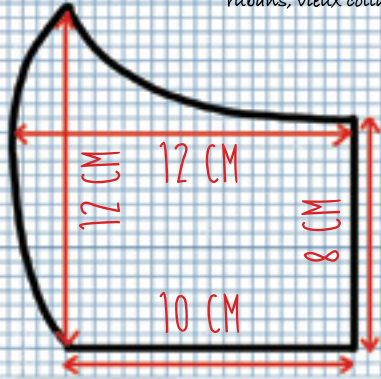
Adoption du rapport présenté par la présidente de l'OTC, Vanina Borromei, visant à confier à la compagnie bleu et blanche la délégation de service public maritime provisoire pour la desserte des ports secondaires.

Après moults rebondissements, la délégation de service public (DSP) provisoire afférente au transport maritime entre Marseille et les ports de Propriano et Porto-Vecchio a finalement été adoptée. On s'en souvient, les deux lots concernant les ports secondaires avait plusieurs fois été déclarés infructueux, notamment en janvier dernier où une procédure d'urgence avait été lancée afin de désigner les exploitants de cette DSP pour la période allant du 1er mai au 31 décembre 2020. Lors de la séance spéciale du 24 avril, la présidente de l'Office des transports de la Corse (OTC), Vanina Borromei, a donc présenté le résultat de ce nouvel appel d'offres pour lequel seule la compagnie La Méridionale s'était cette fois portée candidate. «Cette offre, qui correspond complètement à nos attentes, s'élève à 7 millions d'euros pour le port de Porto-Vecchio et à 7,2 millions d'euros pour le port de Propriano», a-t-elle indiqué en appuyant: «C'est un élément clef très important: par rapport à l'offre que nous avons rejeté, il y a une économie de 38% pour la desserte de Porto-Vecchio et de 21% pour Propriano. Ce sont des chiffres éloquentes et qui nous

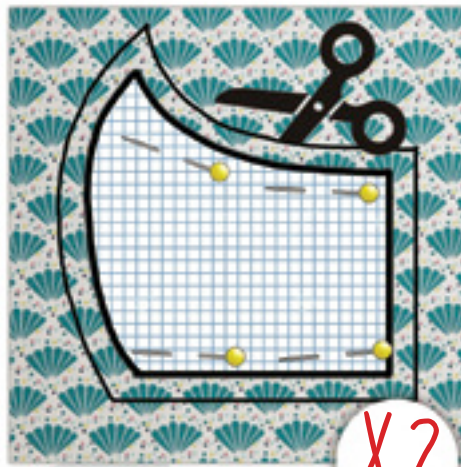
démontrent que nous avons bien fait d'aller au bout de cette procédure». Des chiffres qui n'ont pas tardé à faire réagir. Jean-François Casalta, leader du Partitu per a Nazione Corsa, a ainsi salué une «prise de conscience de la part de la Méridionale. Il était indispensable de proposer une candidature économiquement acceptable afin que son offre de services puisse se poursuivre. Cela est de bon augure pour les salariés de l'entreprise et peut permettre d'envisager des lendemains plus sereins pour tous». Tandis que du côté de Corsica Libera, Rosa Prospero a pour sa part regretté «le temps perdu». «Des propositions plus raisonnables auraient pu être formulées avant nous évitant ainsi de nombreuses procédures coûteuses en temps et en argent», a-t-elle fustigé en se satisfaisant toutefois «qu'une solution ait pu être trouvée» et «pérennise les emplois de nombreux marins corses». Le rapport adopté, la nouvelle DSP débutera le 1er mai prochain dans des circonstances particulières. Dès la levée du confinement, les rotations hebdomadaires entre le port de Marseille et ceux de Propriano et Porto-Vecchio devraient tripler. ■ **Manon PERELLI**

Masque tissu

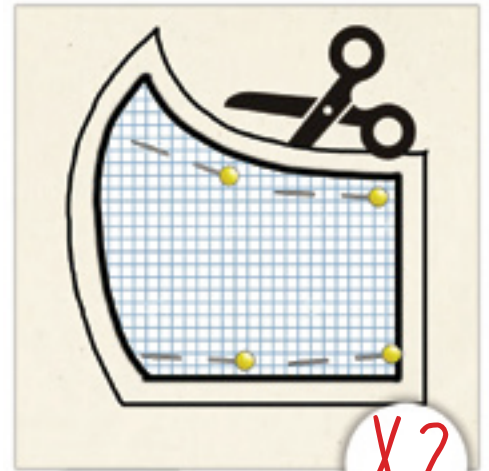
- 1 feuille de papier
- 1 tissu standard
- 1 tissu en coton
- du fil, 1 aiguille
- des ciseaux, des épingles
- des élastiques (ou cordons, rubans, vieux collant)



Reproduire le gabarit ci-dessus sur une feuille de papier. Adapter les longueurs à la taille du visage.



Dans le premier tissu, couper deux morceaux à 1 cm autour du gabarit.



Dans le deuxième tissu en coton, couper à nouveau deux morceaux à 1 cm autour du gabarit.



Coudre ensemble les deux morceaux de chaque tissu, par leurs côtés arrondis.



Superposer les deux tissus et coudre le contour en laissant les côtés ouverts.



Retourner les tissus afin de cacher les coutures.



Positionner les élastiques (ou cordons, rubans, bandelettes de collant) sur les deux extrémités. Rabattre les bords et coudre en repassant plusieurs fois sur les coins.



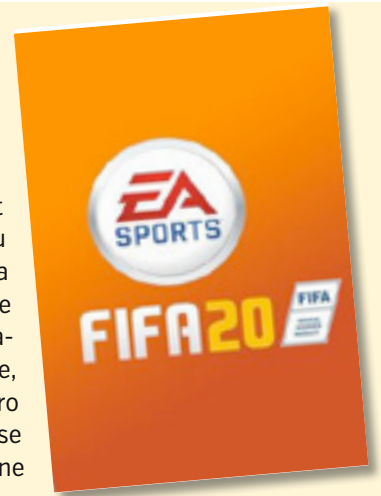
Les masques artisanaux ne font que retenir les postillons et filtrer l'air, ils ne remplacent pas un masque FFP2.
Il faut les laver après chaque utilisation au savon ou détergent classique à 60° minimum.
Le port du masque ne vous dispense pas du respect des gestes barrières : se laver les mains régulièrement, tousser ou éternuer dans son coude ou dans un mouchoir à usage unique et respecter les distances.



JOUER

Tournoi FIFA au bénéfice de l'hôpital d'Ajaccio

Comme les hôpitaux mais avec de bien moindres conséquences, les manettes de jeu connaissent les affres du surmenage. Avec l'action solidaire imaginée par Laurent Espino et Jean-Pascal Roux Folacci, rien ne dit qu'elles goûteront prochainement un repos bien mérité. Pour aider l'hôpital d'Ajaccio et en partenariat avec le Mouvement des jeunes Corses contre le Covid, ils organisent en effet du 3 au 5 mai un tournoi FIFA20 sur PS4 dont les inscriptions payantes seront intégralement reversées à la Miséricorde. Une aide supplémentaire autant que bienvenue à l'heure où les initiatives de tout ordre s'emploient à combler le manque criant de matériel dans les structures hospitalières et para-hospitalières. Séduits par le concept, le Gazelec et plusieurs joueurs professionnels se sont joints à l'aventure, permettant par exemple d'offrir un maillot pro de Matteo Tramoni, Dumè Guidi, François-Joseph Sollacaro ou Jean-Baptiste Pierazzi à chacun des trois premiers de la compétition. Des joueurs de chaque club corse participeront au tournoi, une manière pour tous de confronter sports de haut niveau et e-sports pour une excellente cause. ■ EP



Savoir+ SNAP: FIFACOVID19 06 76 50 57 94 ou 04 95 72 00 47

Inscription sur cagnotte Leetchi: <https://www.leetchi.com/c/tournoi-covid19-corse>

LIRE/RELIRE

Le chemin de la mer

Si Patrice Franceschi a misé sur l'intensité de la chute de ses nouvelles pour ne pas manquer la cible, il en a aussi choisi minutieusement le titre, le chemin de la mer et non vers la mer. Une annonce d'entrée de jeu – ou de je – de l'écrivain qui, par un subtil choix grammatical, ne nous indique pas une direction à prendre mais nous prépare à faire un beau voyage sur le sentier unique et sinueux des actes et pensées des héros ordinaires de ses six nouvelles.

Le chemin de la mer est double. C'est celui que parcourt tout baroudeur en quête de découvertes, de nouveaux sens. Mais c'est aussi celui sous-jacent, nullement indiqué que chacun peut emprunter pour se ramener à soi, aux origines du monde, façon Courbet.

La description de six chemins de vie de personnages réels ou imaginaires, mais aussi une invitation au lecteur qui tel un Ulysse (plus proche de celui de Joyce que de celui d'Homère) s'engage à partir vers cette odyssee fondatrice de son propre conditionnement humain pour y rechercher sa propre langue, écouter ses voix intérieures pour mieux s'en nourrir et mieux s'en séparer.

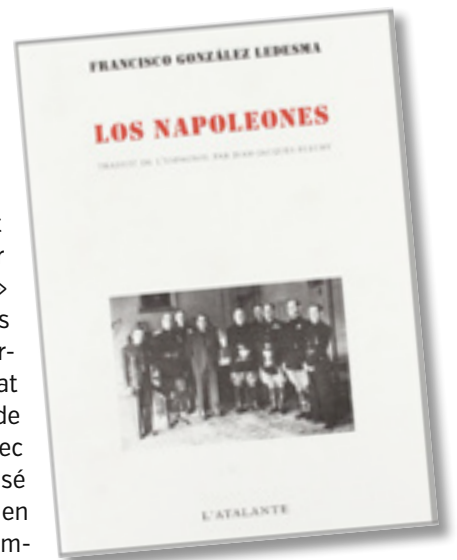
Un chemin de la mer à lire pour ne pas trop se laisser emporter par les mouvements de flux et reflux des vagues actuelles qui régissent nos vies confinées. ■ DP

Paru aux éditions Grasset

Los Napoleones

Né à Barcelone en 1927, Francisco González Ledesma est mort en 2015, peu de temps avant son 88^e anniversaire; à un âge, donc, qu'un jeune sexagénaire tel que Jean Quatremer pourrait qualifier d'avancé. Il avait publié son dernier ouvrage en 2013. En ces temps propices à l'émergence d'un discours selon lequel la vie des plus âgés, ou leur droit à espérer une fin paisible, ne pèse rien face à la nécessité de maintenir un PIB, peut-être l'aurait-on même jugé « improductif », qui sait? De manière aujourd'hui curieusement ironique, son dernier roman s'intitulait *Peores maneras de morir/Des morts bien pires*. Qu'on nous permette toutefois de considérer que Francisco González Ledesma était de ceux qui contribuaient à rendre le « monde d'avant » un peu plus respirable. Né le dans le quartier populaire de Poble Sec, il avait financé ses études de droit grâce à des petits boulots. Déçu par la profession d'avocat, il s'était tourné vers le journalisme. Entré au quotidien *La Vanguardia*, il en devint le rédacteur en chef. Il fonda un syndicat de journalistes clandestin, rejoint par Manuel Vázquez Montalbán, et passa maître dans l'art de déjouer la censure. Au début des années 1980, il se fit connaître des amateurs de polars avec *Le dossier Barcelone*, premier opus d'une série consacrée à Ricardo Méndez, vieux flic désabusé aux méthodes peu conventionnelles, qui arpente les rues d'une Barcelone qu'il peine de plus en plus à reconnaître, réservant sa tendresse aux chats errants, aux vieux livres écornés qu'on trimballe dans sa poche et aux bodegas dont la devanture frappe le touriste d'effroi. Écrit en 1967, *Los Napoleones*, n'est pas un polar, mais on peut le qualifier de « roman noir ». De 1934 aux années 1960, il y fait se croiser les destinées d'une douzaine de femmes et d'hommes, issus de tous les horizons sociaux, retraçant la guerre civile, le franquisme. Il montre la manière dont les camps se forment puis se disloquent, dont le fossé s'élargit entre ceux qui résistent, luttent, coûte que coûte, et ceux qui engrangent les bénéfices, au prix de quelques trahisons et de scrupules vite étouffés. Ce sont ceux-là, les Napoleones, hérauts d'une « nouvelle classe industrielle et commerçante qui a su acheter l'avenir » qui, estimant « que leur pays et leur liberté étaient à jamais écrasés, [...] perdirent leurs idéaux – pour autant qu'eux ou leurs pères en aient jamais eu » pour faire de l'argent « le bien suprême ». Le récit de leur ascension sonne cela dit, aujourd'hui plus encore qu'hier, comme un hommage à « ceux qui ne sont rien », qui montent en première ligne nus et crus, qui font vivre un pays. Ceux qu'on sacrifie et qui tombent, tandis que grimpent les dividendes. ■ EM

Publié en 2001 par L'Atalante.



CARNETS DE BORD

DÉCONFINEMENT, GOUVERNANCE ET BRINS DE MUGUET

par **Béatrice HOUCHARD**

Journaliste successivement à *La Nouvelle République* du Centre-Ouest, *La Vie*, *Le Parisien*, *Le Figaro* et *L'Opinion*. Spécialiste de politique, passionnée de cyclisme et d'opéra.

Auteur notamment de *À quoi servent les députés?* (Larousse, 2008), *Le Fait du Prince* (Calmann-Lévy, 2017), *Le Tour de France et la France du Tour* (Calmann-Lévy, 2019).



Imagine-t-on, en mai 68, le général de Gaulle téléphonant à quelques journalistes pour leur confier qu'il n'est pas d'accord avec son Premier ministre, Georges Pompidou, sur la réouverture de la Sorbonne? Bien sûr, les temps ont changé et les moments historiques ne sont jamais comparables. Mais tout de même: si l'on en croit L'Express, journal ô combien sérieux et informé, Emmanuel Macron a lui-même appelé quelques journalistes pour leur faire part de son désaccord avec Edouard Philippe sur le calendrier du vote, intervenu mardi 28 avril, du plan de déconfinement. On en reste un peu pantois.

La politique ne perd jamais ses droits et ne rend jamais les armes. C'est normal. Même en 14-18, l'union sacrée ne fut que fictive et provisoire. Il suffit de lire les débats parlementaires des années 1916 ou 1917 pour être saisi par leur violence inattendue. Donc, il y a le Covid 19, la majorité est majoritaire, l'opposition s'oppose. C'est son job, ne soyons pas naïfs, et on ne voit pas pourquoi la courbe de la mortalité due au coronavirus empêcherait d'émettre des désaccords politiques.

Ce qui est plus étonnant, et qui choquerait l'opinion publique si elle s'y intéressait (mais elle a bien d'autres choses à faire et on la comprend!), c'est que la guerre politique semble avoir commencé au sein même du pouvoir. Entre le président et le chef du gouvernement, on en serait arrivé au point de rupture. Certains annoncent déjà le «crépuscule» d'Édouard Philippe, qui occupe en temps de crise, plus encore que lorsque les eaux sont calmes, le poste le plus dur et le plus exposé de la République. Si des poursuites judiciaires doivent aller à leur terme sur la gestion de la crise sanitaire, c'est lui qui se retrouvera devant la Cour de Justice de la République. Il le sait. Dès lors, laisser filtrer des messages comme «*ne t'en fais pas, tout est réglé*», entre l'Élysée et des membres de la majorité, pour dire que le prochain casting est déjà prêt, c'est choquant.

UNE ÉCOLE DOIT-ELLE ÊTRE OUVERTE OU FERMÉE?

Le déconfinement sera lent, sous conditions, progressif, parfois différent selon les départements. «*Protéger, tester, isoler*», a martelé Edouard Philippe devant les députés, pour faire comprendre qu'il va falloir, non repartir comme avant le 17 mars, mais «*apprendre à*

vivre avec» l'épidémie. Sous peine de se retrouver avec «*un risque d'écroulement*». Les notions de «gestes barrières» et de «distanciation sociale», rebaptisée plus justement «*distanciation physique*», restent prioritaires. On pourra se déplacer sans attestation, mais pas au-delà de 100 kilomètres. Tout le monde a compris: on est dans un tunnel et on n'est pas près d'en sortir.

Fallait-il, dans ces conditions, décider de rouvrir les écoles? Difficile de trancher quand on n'a plus d'enfant d'âge scolaire. Pour prendre sa décision, le gouvernement et le président de la République avaient devant eux un avis: celui du Conseil scientifique Covid-19, que préside le docteur Jean-François Delfrayssy. L'avis était défavorable, le Conseil scientifique préconisant une fermeture des établissements scolaires jusqu'en septembre et argumentant: «*En l'état actuel des connaissances au plan épidémique, le risque de formes graves est faible dans cette population. Le risque de contagiosité individuelle chez les jeunes enfants est incertain, mais paraît faible. À l'inverse, le risque de transmission est important dans les lieux de regroupement massif que sont les écoles et les universités, avec des mesures barrières particulièrement difficiles à mettre en œuvre chez les plus jeunes.*»

Mais il y avait d'autres paramètres à prendre en compte pour le pouvoir, et c'est là que la tâche de gouverner est autrement plus difficile que celle de donner des avis en amont ou de faire des critiques en aval: d'abord, le fait que la situation ne sera hélas pas très différente après l'été de ce qu'elle est aujourd'hui, si le vaccin n'est pas encore trouvé (le contraire serait bienvenu mais reste improbable) et qu'aucun traitement efficace ne peut être appliqué aux malades. Ensuite, le fait que, socialement, la situation devient critique pour un certain nombre d'enfants: les enseignants estiment à près de 10% le pourcentage d'élèves dont ils n'ont aucune nouvelle depuis le 17 mars. Pouvait-on se permettre de laisser ainsi dans la nature autant de jeunes, éloignés de fait de l'école pendant six mois? Enfin, économiquement, le coût du confinement pour un certain nombre de familles commence à peser: quand la cantine coûte souvent moins d'un euro pour les foyers les plus modestes, ce n'est pas le prix de revient du déjeuner à la maison. Dans beaucoup de communes, les demandes d'aide alimentaire et sociale se multiplient, et



Illustrations d'après photos DR

pas forcément de la part des familles que les élus pensaient être le plus en difficulté. Sans parler, enfin, des risques psychologiques et des risques de violences familiales.

Le Conseil scientifique a donc *«pris acte de la décision politique, prenant en compte les enjeux sanitaires mais aussi sociétaux et économiques, de réouverture progressive et prudente des crèches, écoles, collèges et lycées»*, en préconisant *«pour les crèches, écoles, collèges et lycées des solutions alternatives permettant un accueil et un apprentissage tout en respectant les mesures barrières et de distanciation peuvent être envisagées»* avant de lister les précautions à prendre.

Là encore, il n'était pas utile d'inventer un pseudo désaccord entre l'exécutif et le Conseil scientifique. On avait suffisamment reproché au chef de l'État, au début de la crise, de s'abriter derrière scientifiques et médecins (pour maintenir le premier tour des élections municipales, par exemple) pour ne pas comprendre que le rôle des conseillers n'est pas celui des politiques. Les ministres eux-mêmes s'y perdent pourtant parfois : lorsqu'Olivier Véran, un ministre de la Santé pourtant à la hauteur de la crise, a déclaré : *«Si vous ne me croyez pas, croyez les blouses blanches»*, il n'a pas rendu service au pouvoir politique, déjà affaibli par des critiques et des défiances de toutes sortes. Comme on dit parfois familièrement au zinc des cafés, quand ils sont ouverts : chacun son métier.

LES ÉLUS LOCAUX PRÉSENTS AU RENDEZ-VOUS

On le savait déjà, mais l'épopée du confinement vient le confirmer : les élus locaux sont en première ligne et ils réussissent bien, une fois de plus, au-delà de toutes les étiquettes politiques. Là où l'État, gangrené par les lenteurs de la bureaucratie, a manqué d'efficacité, accusant dès le début de la crise sanitaire un retard qu'il n'a toujours pas rattrapé, communes, départements et régions sont au rendez-vous. Les masques ? Il y a déjà plusieurs semaines que les régions en distribuent dans les Ehpad, et les communes sont en train de faire de même pour l'ensemble de la population, après avoir parfois essuyé les remontrances des préfets. Même chose avec les

tests, après des épisodes de lenteurs administratives que l'état de «guerre», puisque le mot a été employé par Emmanuel Macron, aurait dû balayer.

Parmi les nombreux enseignements que l'on pourra tenter de tirer de cette grande épreuve collective, il y aura forcément une réflexion sur le partage des pouvoirs. Jamais en retard d'une énième réforme décentralisatrice depuis 1981, avec depuis quelques années une tendance à la recentralisation, la France ne pourra pas faire l'économie d'une vraie réflexion : dans un pays où les échelons sont trop nombreux (le fameux «millefeuilles administratif»), qui fait quoi sur les choses essentielles et surtout, chapitre par chapitre, qui peut être le plus efficace ? Espérons que, cette fois, on ne remettra pas la poussière sous le tapis quand on aura vaincu le coronavirus.

MUGUET, JOLI MUGUET

Vendredi, c'est le 1^{er} mai. Jamais à court d' *«injonctions contradictoires»* (voir ICN n° 6816) le gouvernement laisse les fleuristes fermés mais autorise les livraisons de fleurs, interdit la vente à la sauvette habituellement tolérée, tout en affirmant haut et fort que *«tout le muguet doit être vendu»*. Bien sûr, on trouvera le petit brin porte-bonheur dans un certain nombre de supermarchés, mais pas partout.

Dans la région nantaise, d'où provient 85% de la production, la plupart des brins de muguet n'ont même pas été cueillis pour réduire des coûts devenus inutiles. Seulement 30% des brins de muguet seront acheminés vers les rares points de vente. Malgré un mois de discussions avec la fédération des maraîchers, l'ouverture des fleuristes n'a pas été obtenue. Une question : en quoi, à condition bien sûr de respecter les précautions d'usage, est-il plus dangereux d'aller acheter trois brins de muguet que de faire la queue pour acheter le pain ou croquer, caddy en main, les autres clients de la supérette ? Au-delà de l'aspect économique, la physionomie des villes le 1^{er} mai, avec les vendeurs à la sauvette, aurait donné à cette dure période, qui éprouve chacun d'entre nous, un tout petit air de fête. C'est une occasion manquée. Dommage. ■



**CREATIONS
SOCIETES**

N° 01

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé établi à BASTIA en date du 28 février 2020, il a été constitué une Société par Actions Simplifiée présentant les caractéristiques suivantes :

DENOMINATION : CORSICA ENERGIA 2, **SIEGE SOCIAL :** Lotissement Magnificu di Borgu, Strada Vecchia, BORGIO [Corse]

OBJET : La production et la vente d'énergie électrique, notamment d'origine renouvelable, le conseil et les services industriels, l'ingénierie, le développement, la distribution, le financement, la fourniture et l'exploitation dans le domaine des énergies renouvelables et plus généralement, les technologies liées à la protection de l'environnement et au développement durable, ces conseils et services comprendront notamment l'intégration de prestations telles que la conception et le sourcing d'équipements, l'ingénierie d'infrastructures énergétiques et de système intégrés aux bâtiments et l'organisation de financements structurés, la formation et le conseil aux méthodes et techniques afférentes à l'objet sociales, toute forme de techniques, de machines et d'outils nécessaires à la réussite de son objet, sera utilisée par la société.

DUREE : 99 ans à compter de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés.

CAPITAL : 1.000 euros

PRESIDENCE : Marie JACQUES épouse AIELLO, demeurant Lotissement Magnificu di Borgu, Strada Vecchia, BORGIO [Corse].

AGREMENT DES CESSIONS : Les actions ne peuvent être cédées, à titre onéreux ou à titre gratuit, quelle que soit la qualité du cessionnaire, qu'avec le consentement des associés représentant plus des trois quarts des actions.

IMMATRICULATION : Au registre du commerce et des sociétés de BASTIA.

Pour avis, L'associé fondateur mandaté, à cet effet ou le président.

N° 02

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 03/04/2020, il a été constitué une SCI dénommée :

SCI LETI

Siège social : 14 Place du Fort Lacroix, 20200 Bastia

Capital : 100 €

Objet : L'acquisition, l'administration, la gestion par location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers, la vente de tous immeubles et biens immobiliers.

Gérance : M. THIERRY PIETRI, 14 PLACE DU FORT LACROIX, 20200 BASTIA, Mme LAETITIA PIETRI, 14 PLACE DU FORT LACROIX, 20200 BASTIA.

Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS de BASTIA.

N° 03

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé établi à BASTIA en date du 28 février 2020, il a été constitué une Société par Actions Simplifiée présentant les caractéristiques suivantes :

DENOMINATION : CORSICA ENERGIA 4, **SIEGE SOCIAL :** Lotissement Magnificu di Borgu, Strada Vecchia, BORGIO [Corse]

OBJET : La production et la vente d'énergie électrique, notamment d'origine renouvelable, le conseil et les services industriels, l'ingénierie, le développement, la distribution, le financement, la fourniture et l'exploitation dans le domaine des énergies renouvelables et plus généralement, les technologies liées à la protection de l'environnement et au développement durable, ces conseils et services comprendront notamment l'intégration de prestations telles que la conception et le sourcing d'équipements, l'ingénierie d'infrastructures énergétiques et de système intégrés aux bâtiments et l'organisation de financements structurés, la formation et le conseil aux méthodes et techniques afférentes à l'objet sociales, toute forme de techniques, de machines et d'outils nécessaires à la réussite de son objet, sera utilisée par la société.

DUREE : 99 ans à compter de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés.

CAPITAL : 1.000 euros

PRESIDENCE : Marie JACQUES épouse AIELLO, demeurant Lotissement Magnificu di Borgu, Strada Vecchia, BORGIO [Corse].

AGREMENT DES CESSIONS : Les actions ne peuvent être cédées, à titre onéreux ou à titre gratuit, quelle que soit la qualité du cessionnaire, qu'avec le consentement des associés représentant plus des trois quarts des actions.

IMMATRICULATION : Au registre du commerce et des sociétés de BASTIA.

Pour avis, L'associé fondateur mandaté, à cet effet ou le président.

N° 04

AVIS DE CONSTITUTION

Par ASSP du 27/03/2020, il a été constituée une SAS dénommée DF CONSEIL. **Siège social :** lieu-dit Mangia Gatta, 20144 Ste Lucie de Porto-Vecchio - Zonza. **Capital :** 100 €. **Objet :** Conseil en développement, financement et management de projets hôteliers et touristiques. **Président :** M. DOMINIQUE FERRARIS, lieu-dit Mangia Gatta, 20144 Ste Lucie de Porto-Vecchio - Zonza. **Durée :** 99 ans. **Immatriculation au RCS d' Ajaccio.**

N° 05

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte SSP du 30/03/2020, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale : HARWILL

Forme juridique : SASU

Siège social : Résidence les Turquines, la Citadelle, 20200 Bastia

Capital social : 1.000 €

Objet : L'acquisition, sous quelque forme que ce soit et notamment l'acquisition de tous terrains, biens immobiliers ou droits immobiliers, en vue de leur développement ou location nue long-terme, ainsi que la vente de droits ou biens immobiliers.

Durée : 99 ans

Président : Mr. Jean-Luc ROGHE demeurant Résidence les Turquines, la Citadelle, 20200 Bastia

La société sera immatriculée au registre de Bastia.

N° 06

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution d'une Société présentant les caractéristiques suivantes :

FORME : Société Civile Immobilière

DENOMINATION : MYLLA

SIEGE SOCIAL : Chez Monsieur Yohan Chauvet - Route de Belgodère - 20226 Belgodère

OBJET : L'acquisition, la construction, l'aménagement, l'administration, la gestion par location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers, la vente de tous immeubles et biens immobiliers.

DUREE : 99 années

CAPITAL : 5000 euros

APPORTS EN NUMERAIRE : 5000 euros

GERANCE : Monsieur Yohan CHAUVET demeurant Route de Belgodère - 20226 Belgodère

CESSION DE PARTS : Les parts sociales ne peuvent être cédées qu'avec un agrément préalable donné par décision collective extraordinaire.

Sont dispensées d'agrément, les cessions consenties entre associés, au profit du conjoint, des ascendants ou descendants du cédant.

IMMATRICULATION : Au RCS de Bastia

Pour avis,

N° 07

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 31/03/2020, il a été constituée une Société :

Dénomination sociale :

SCI SOLEMARIA,

Siège social : Résidence L'Umbrione 2, rue des Iris, 20290 Borgo

Forme : Société Civile Immobilière

Capital : 1.000 euros,

Objet social : Acquisition de tous biens immobiliers, leur exploitation par bail de tout local commercial ou autrement, gestion et administration desdits biens ; **Gérant :** Monsieur Benjamin GISQUET, Résidence L'Umbrione 2, rue des Iris, 20290 Borgo.

Les cessions de parts sociales, y compris les cessions consenties à des ascendants ou descendants du cédant, sont soumises à l'agrément préalable de la gérance. L'associé qui envisage de céder ses parts devra notifier le projet de cession à la société dans les conditions visées par l'article 1861 du code civil. **Durée :** 99 ans à compter de son immatriculation RCS de Bastia.

N° 08

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP en date du 21/04/2020, il a été constituée une Société par Actions Simplifiée ayant pour :

Dénomination : Holding Financier Canioni Participation

Siège social : Pôle commercial Lozari Via Stazzola 20 226 Lozari Corse

Durée : 99 ans

Capital : 1000 €

Objet : La gestion d'un portefeuille de participations dans des sociétés, groupements, et tout autre entité détenant la personnalité morale ou non, la participation active à la conduite de la politique du groupe et au contrôle de ses filiales et, le cas échéant et à titre purement interne, la fourniture de services spécifiques, administratifs, juridiques, comptables, financiers et immobiliers.

Président : Monsieur Jean-Charles CANIONI demeurant Villa bodri, col du Fogata, 20256 Corbara

Agrément : Les cessions d'actions sont soumises à agrément

La société sera immatriculée au RCS de Bastia.

N° 09



AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution de la Société suivant acte sous seing privé du 28 février 2020 présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par Actions Simplifiée

Dénomination : Porto Distribution

Capital social : 100.000 euros

Siège : Lieu-dit Costarella, Route d'Evisa, Porto, 20150 Ota

Objet : L'exploitation de fonds de commerce et la distribution et vente en gros de produits divers.

Durée : 99 ans

Admission aux assemblées et droit de vote : Chaque action donne droit au vote et à la représentation dans les consultations collectives, proportionnel à la quotité du capital qu'elle représente. Chaque action donne droit à une voix.

Clauses relatives à l'agrément des cessionnaires d'actions : Le transfert de titres est libre entre associés et au profit des tiers, sous réserve de tout accord extrastatutaire conclu entre les associés de la société.

Président : Groupe de Boissons de Corse, société par actions simplifiée au capital de 854.752 euros dont le siège social est situé rue des Platanes à Borgo (20290), immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Bastia sous le numéro 513 732 784.

Directeur généraux : Monsieur Jean François Franceschetti, domicilié à Lura, route du Pero, 20130 Cargèse, et Monsieur David Dary, domicilié Route de Monticello Orniccio, 20220 Ile-Rousse. **Immatriculation :** R.C.S. Ajaccio

Pour avis.

N° 10

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé établi à BASTIA en date du 28 février 2020, il a été constitué une Société par Actions Simplifiée présentant les caractéristiques suivantes :

DENOMINATION : CORSICA ENERGIA 3, **SIEGE SOCIAL :** Lotissement Magnificu di Borgu, Strada Vecchia, BORGIO [Corse]

OBJET : La production et la vente d'énergie électrique, notamment d'origine renouvelable, le conseil et les services industriels, l'ingénierie, le développement, la distribution, le financement, la fourniture et l'exploitation dans le domaine des énergies renouvelables et plus généralement, les technologies liées à la protection de l'environnement et au développement durable, ces conseils et services comprendront notamment l'intégration de prestations telles que la conception et le sourcing d'équipements, l'ingénierie d'infrastructures énergétiques et de système intégrés aux bâtiments et l'organisation de financements structurés, la formation et le conseil aux méthodes et techniques afférentes à l'objet sociales, toute forme de techniques, de machines et d'outils nécessaires à la réussite de son objet, sera utilisée par la société.

DUREE : 99 ans à compter de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés.

CAPITAL : 1.000 euros

PRESIDENCE : Marie JACQUES épouse AIELLO, demeurant Lotissement Magnificu di Borgu, Strada Vecchia, Borgo [Corse].

AGREMENT DES CESSIONS : Les actions ne peuvent être cédées, à titre onéreux ou à titre gratuit, quelle que soit la qualité du cessionnaire, qu'avec le consentement des associés représentant plus des trois quarts des actions.

IMMATRICULATION : Au registre du commerce et des sociétés de BASTIA.

Pour avis, L'associé fondateur mandaté, à cet effet ou le président.

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé établi à BASTIA en date du 28 février 2020, il a été constitué une Société par Actions Simplifiée présentant les caractéristiques suivantes :

DENOMINATION : CORSICA ENERGIA 5, **SIEGE SOCIAL :** Lotissement Magnificu di Borgu, Strada Vecchia, BORGO [Corse] **OBJET :** La production et la vente d'énergie électrique, notamment d'origine renouvelable, le conseil et les services industriels, l'ingénierie, le développement, la distribution, le financement, la fourniture et l'exploitation dans le domaine des énergies renouvelables et plus généralement, les technologies liées à la protection de l'environnement et au développement durable, ces conseils et services comprendront notamment l'intégration de prestations telles que la conception et le sourcing d'équipements, l'ingénierie d'infrastructures énergétiques et de système intégrés aux bâtiments et l'organisation de financements structurés, la formation et le conseil aux méthodes et techniques afférentes à l'objet sociales, toute forme de techniques, de machines et d'outils nécessaires à la réussite de son objet, sera utilisée par la société.

DUREE : 99 ans à compter de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés.

CAPITAL : 1.000 euros

PRESIDENCE : Marie JACQUES épouse AIELLO, demeurant Lotissement Magnificu di Borgu, Strada Vecchia, BORGO [Corse],

AGREMENT DES CESSIONS : Les actions ne peuvent être cédées, à titre onéreux ou à titre gratuit, quelle que soit la qualité du cessionnaire, qu'avec le consentement des associés représentant plus des trois quarts des actions.

IMMATRICULATION : Au registre du commerce et des sociétés de BASTIA.

Pour avis, L'associé fondateur mandaté, à cet effet ou le président.

**POUR ACCELERER VOS DEMARCHES
PAIEMENT
PAR CARTE BANCAIRE**



SUR PLACE

OU PAR TELEPHONE

N° 12

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à BASTIA [2020] du 1er janvier 2020, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société d'exercice Libérale à Responsabilité Limitée
Dénomination sociale : JURISÉLIA
Siège social : 23, rue César Campinchi, 20200 BASTIA

Objet social : L'exercice de la profession d'avocat

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés

Capital social : 32.973 euros

Gérance : Madame Aurélie, Nastasia, Mélissa DOMICI-CAMPAGNA, demeurant 2, allée des Hirondelles, Hameau du Soleil, Tintorajo, 20600 FURIANI
Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de BASTIA.

**Pour avis,
La Gérance.**

MODIFICATIONS GERANTS

N° 13



**Maître Marie-Paule
DIONISI-NAUDIN**

**Avocat à la Cour
Spécialiste en droit fiscal
et droit douanier**

32 boulevard Paoli - 20200 Bastia

Tel : 04.95.37.64.79

Fax : 04.95.38.54.71

Il est constaté le départ de Monsieur Antoine Dominique SALVATORI-GRIMALDI, en qualité de gérant associé de la société «SCI GRIMALDI», SCI au capital de 2000 € dont le siège est Ldt Casetti di Chiterbio, Route de Bonifacio, 20137 PORTO-VECCHIO, [RCS Ajaccio 452 363 864] suite à son décès survenu le 21 mai 2016.

Mention sera faite au RCS d'Ajaccio.

N° 14



**Maître Marie-Paule
DIONISI-NAUDIN**

**Avocat à la Cour
Spécialiste en droit fiscal
et droit douanier**

32 boulevard Paoli - 20200 Bastia

Tel : 04.95.37.64.79

Fax : 04.95.38.54.71

Il est constaté le départ de Monsieur Charles SALVATORI-GRIMALDI, en qualité de co-gérant associé de la société «SCI GRIMALDI», SCI au capital de 2000 € dont le siège est Ldt Casetti di Chiterbio, Route de Bonifacio, 20137 PORTO-VECCHIO, [RCS Ajaccio 452 363 864] suite à son décès survenu le 25 juillet 2014.

Mention sera faite au RCS d'Ajaccio.

N° 15

SUMENTA NOVA

Société à Responsabilité Limitée

Au capital de 500 euros

Siège social :

C/o Monsieur Marcelli Charles

Place de l'église, 20218 Urtaca

810 223 727 RCS Bastia

AVIS DE PUBLICITE

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 27 avril 2020 :

Le nom de Monsieur Charles MARCELLI, nouveau Gérant, demeurant Place de l'église, 20218 Urtaca, a été substitué dans les statuts à celui de Monsieur Alexandre MARCELLI.

L'article 19 des statuts a été modifié en conséquence.

Mention sera faite au RCS : Bastia.

Pour avis,

**DEPOSEZ
vos annonces à :**
al-informateurcorse@orange.fr

SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE LE PANORAMA

Société Civile au capital de 1.524 €

Siège : 9, Cours Jean Nicoli

20090 Ajaccio

402325278 RCS Ajaccio

Par décision de l'AGO du 02/04/2020, il a été décidé de :

- Nommer Gérant et associé indéfiniment et solidairement responsable Mme FLEUTIAUX Marie Henriette Lucienne, chemin de torreta, salario, 20000 AJACCIO en remplacement de LUCCHINI Mathieu décédé.

Mention au RCS d'Ajaccio.

MODIFICATION SIEGE SOCIAL

17



BELEZZA

Société par Actions Simplifiée

Au capital de 1000 euros

Siège social : Port de Plaisance

le Carre d'Or, 20169 Bonifacio

828 262 519 RCS Ajaccio

AVIS DE TRANSFERT DE SIEGE SOCIAL

Aux termes d'une décision en date du 16 mars 2020, l'associée unique a décidé de transférer le siège social du Port de Plaisance le Carre d'Or, 20169 BONIFACIO au Immeuble Les Palmiers - Port de Plaisance - 20169 BONIFACIO à compter du 27 mars 2020 et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

Pour avis, La Présidente, Melina JOUNY.

MODIFICATIONS STATUTAIRES

N° 18

SCI LEVANTE

Société Civile

Au capital de 152.449,02 €

Siège : 37 Chemin de La Calavita

Pietranera,

20200 San Martino Di Lota

413511122 RCS de Bastia

Par décision de l'AGE du 01/01/2019, il a été décidé de remplacer l'objet social par : Location de meublées et activités para-hôtelière.

Mention au RCS de BASTIA.

N° 19

CORSICA PASSION

Société par Actions Simplifiée

Au capital de 30.000 euros

Siège social : A Torra, 20119 Bastelica

521 170 456 RCS Ajaccio

Aux termes d'une délibération en date du 14/04/2020, l'A.G.O. a décidé de mettre fin aux fonctions de Commissaire aux Comptes de la société COREVAL - COMPAGNIE DE REVISION, VALORISATION ET D'AUDIT LEGAL, sans qu'il ait lieu de le remplacer et ce à compter de ce jour,

Pour avis, Le Président.

ART DIFFUSION 2B

Société à Responsabilité Limitée

transformée en Société

par Actions Simplifiée

Au capital de 10.000 euros

Siège social : Velone Orneto

20230 Velone Orneto

RCS Bastia

AVIS DE TRANSFORMATION

Aux termes de décisions constatées dans un procès-verbal en date du 22 avril 2020, l'associé unique a décidé la transformation de la Société en Société par Actions Simplifiée à compter du même jour, sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la Société.

La dénomination de la Société, son objet, son siège, sa durée et les dates d'ouverture et de clôture de son exercice social demeurent inchangées.

Le capital social reste fixé à la somme de 10.000 euros.

Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre. Sous sa forme à responsabilité limitée, la Société était gérée par Monsieur Pierre-Paul GIOVACCHINI.

Sous sa nouvelle forme de société par actions simplifiée, la Société est dirigée par :

PRÉSIDENT DE LA SOCIÉTÉ : Pierre-Paul Giovacchini, demeurant Velone Orneto, 20230 SAN NICOLAO,

Pour avis, la gérance.

N° 21

MARE NOSTRU

Société par Actions Simplifiée

Au capital de 200 euros

Siège social : Hameau de Casiccia

20218 Moltifao

851565978 RCS Bastia

Aux termes d'une délibération de l'Assemblée Générale Ordinaire en date du 24 AVRIL 2020, il résulte que :

Monsieur Nicolas Sforzini, demeurant Traversa suprana, 20221 CERVIONE a été nommé en qualité de Président en remplacement de Monsieur Pierre-François Costa, démissionnaire.

L'article 34 des statuts a été modifié en conséquence et le nom de Monsieur Pierre-François Costa a été retiré des statuts sans qu'il y ait lieu de le remplacer par celui de Monsieur Nicolas Sforzini.

Pour avis, Le Président.

N° 22

NUSTRALE

Société par Actions Simplifiée

Au capital de 1000 euros

Siège social : 3 Route de Cala Rossa

20137 Porto-Vecchio

829 372 101 RCS Ajaccio

Aux termes d'une délibération de l'Assemblée Générale en date du 15 Janvier 2020, il résulte que Madame Sandrina MORIZON demeurant 26 Avenue de la Méditerranée, 66180 VILLENEUVE DE LA RAHO a été nommée en qualité de Présidente en remplacement de Madame Lara PIETRI, démissionnaire. L'article 38 des statuts a été modifié en conséquence et le nom de Madame Lara PIETRI a été remplacé par celui de Madame Sandrina MORIZON.

**Pour avis,
Le Président.**

N° 23



AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE n° 09/2020

- 1 - NOM ET ADRESSE OFFICIELS DU POUVOIR ADJUDICATEUR :
Commune de VILLE-DI-PIETRABUGNO
Hameau de Guaitella
20200 Ville di Pietrabugno
Tél : 04.95.32.88.32,
Fax : 04.95.32.66.11,
Adresse internet : <http://www.pietrabugno.com>
Courriel : mairie@pietrabugno.com
- 2 - MODE DE PASSATION : Procédure adaptée [article R.2123-1, 1° du Code de la Commande Publique] - Accord cadre alloti à bons de commande mono attributaire passé par un pouvoir adjudicateur avec un montant minimum et maximum de commande en application de l'article R2162-2 alinéa 2 et R2162-13 à R2162-14 du code de la commande publique
- 3 - OBJET et DUREE DU MARCHÉ : Fourniture de papèterie pour les besoins de la Commune de Ville Di Pietrabugno d'une durée initiale d'une année renouvelable 1 fois.
- 4 - DECOUPAGE DES PRESTATIONS :
Lot n° 1 Fournitures Scolaires
Lot n° 2 Fournitures de Bureau
Lot n° 3 Fournitures de loisirs
Lot n° 4 Fournitures diverses réservées aux entreprises adaptées
- 5 - CRITERES DE SELECTIONS DE CANDIDATURES ET DE JUGEMENT DES OFFRES : Se référer au règlement de la consultation.
- 6 - ACCES AU DCE : Le dossier de consultation est téléchargeable sur le profil acheteur : <https://www.marchés-sécurisés.fr>.
- 7 - RENSEIGNEMENTS D'ORDRE ADMINISTRATIF : Mairie de Ville-di-Pietrabugno - Hameau de Guaitella - 20200 VILLE-DI-PIETRABUGNO
Service à contacter : Service des Marchés publics 04 95 32 88 39
Courriel : marchéspublicsvdp@pietrabugno.com
- 8 - CONDITIONS D'ENVOI OU DE REMISE DES OFFRES : Les offres doivent être déposées par voie électronique sur le profil acheteur : <https://www.marchés-sécurisés.fr>.
- 9 - DATE LIMITE DE RECEPTION DES OFFRES : La date limite de réception des offres est fixée au 29 MAI 2020 - 12 h 00.

Le Maire, Michel ROSSI.

N° 26

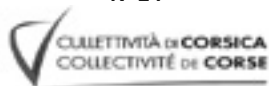


AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE n° 11/2020

- 1 - NOM ET ADRESSE OFFICIELS DU POUVOIR ADJUDICATEUR :
Commune de VILLE-DI-PIETRABUGNO
Hameau de Guaitella
20200 Ville di Pietrabugno
Tél : 04.95.32.88.32, 9
Fax : 04.95.32.66.11,
Adresse internet : <http://www.pietrabugno.com>
courriel : mairie@pietrabugno.com
- 2 - MODE DE PASSATION : Accord-cadre à bons de commande mono attributaire, passé par un pouvoir adjudicateur avec montants minimum et maximum de commandes, sans remise en compétition lors de l'attribution des bons de commande, en application des articles R 2123-1 1° R2162-2 alinéa 2 et R2162-13 à R2162-14 du code de la commande publique [MAPA]
- 3 - OBJET et DUREE DU MARCHÉ : « Prestations de géomètre » d'une durée initiale d'une année renouvelable 2 fois.
- 4 - CRITERES DE SELECTIONS DE CANDIDATURES ET DE JUGEMENT DES OFFRES : Se référer au règlement de la consultation.
- 5 - ACCES AU DCE : Le dossier de consultation est téléchargeable sur le profil acheteur : <https://www.marchés-sécurisés.fr>.
- 6 - RENSEIGNEMENTS D'ORDRE ADMINISTRATIF : Mairie de Ville-di- Pietrabugno - Hameau de Guaitella - 20200 VILLE-DI-PIETRABUGNO
Service à contacter : Service des Marchés publics 04 95 32 88 32
Courriel : marchéspublics@pietrabugno.com
- 7 - CONDITIONS D'ENVOI OU DE REMISE DES OFFRES : Les offres doivent être déposées par voie électronique sur le profil acheteur : <https://www.marchés-sécurisés.fr>
- 8 - DATE LIMITE DE RECEPTION DES OFFRES : La date limite de réception des offres est fixée au Mercredi 20 mai 2020 - 12 h 00.

Le Maire, Michel ROSSI.

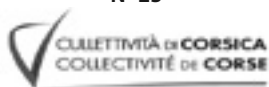
N° 24



AVIS D'INFORMATION

- Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur :
Collectivité de Corse
22 Cours Grandval, BP 215
20187 AIACCIU CEDEX 1.
Tél: +33 495516464. Fax: +33 495516621.
Courriel : commande.publique@ct-corse.fr.
Adresse internet : <https://www.isula.corsica>
- Objet du marché : Prestations pour une mission d'assistance à l'élaboration d'un schéma directeur régional visant à décliner un plan d'action pour une prise en charge coordonnée, en faveur des personnes en perte d'autonomie et des personnes handicapées
- Numéro de référence : 2020-DGAS-0053
Date limite de remise des offres : mercredi 03 juin 2020 à 11:00
Modalités de retrait de l'avis d'appel public à la concurrence complet ainsi que du dossier de consultation : Sur le profil acheteur de la Collectivité de Corse à l'adresse suivante : <http://www.marchés-publics.info>
Date d'envoi du présent avis à la publication : 23 avril 2020

N° 25



AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

- COLLECTIVITE DE CORSE
M. le Président du Conseil Exécutif
Hôtel de la Collectivité de Corse
22 cours Grandval
BP 215
20187 AJACCIO - Cedex 1
Référence acheteur : 2020-3DIC-0318
L'avis implique un marché public
Objet : RT11 Tunnel de Bastia - raccordement AEP de l'usine Sud
Procédure : Procédure adaptée
Forme du marché : Prestation divisée en lots : non
Critères d'attribution : Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération
40% Valeur technique de l'offre appréciée à l'aide du mémoire technique
60% Prix
Remise des offres : 20/05/20 à 17h00 au plus tard.
Envoi à la publication le : 27/04/2020
Les dépôts de plis doivent être impérativement remis par voie dématérialisée. Pour retrouver cet avis intégral, accéder au DCE, poser des questions à l'acheteur, déposer un pli, allez sur <http://www.isula.corsica>

N° 27



AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE n° 10/2020

- 1 - NOM ET ADRESSE OFFICIELS DU POUVOIR ADJUDICATEUR :
Commune de VILLE-DI-PIETRABUGNO
Hameau de Guaitella
20200 Ville di Pietrabugno
Tél : 04.95.32.88.32,
Fax : 04.95.32.66.11,
Adresse internet : <http://www.pietrabugno.com>
Courriel : mairie@pietrabugno.com
- 2 - MODE DE PASSATION : Procédure adaptée [article R.2123-1, 1° du Code de la Commande Publique] - Accord cadre à bons de commande mono attributaire en application de l'article R2162-2 alinéa 2 et R2162-13 à R2162-14 du code de la commande publique.
- 3 - OBJET et DUREE DU MARCHÉ : Prestations de nettoyage des locaux des bâtiments communaux à savoir : les bâtiments abritant les services administratifs, les écoles et cantines, les salles des fêtes, les monuments/édifices d'intérêt patrimonial, les bâtiments culturels d'une durée initiale d'une année renouvelable 2 fois.
- 4 - CRITERES DE SELECTIONS DE CANDIDATURES ET DE JUGEMENT DES OFFRES : Se référer au règlement de la consultation.
- 5 - ACCES AU DCE : Le dossier de consultation est téléchargeable sur le profil acheteur : <https://www.marchés-sécurisés.fr>.
- 6 - RENSEIGNEMENTS D'ORDRE ADMINISTRATIF : Mairie de Ville-di-Pietrabugno - Hameau de Guaitella - 20200 VILLE-DI-PIETRABUGNO
Service à contacter : Service des Marchés publics 04 95 32 88 39
Courriel : marchéspublicsvdp@pietrabugno.com
- 7 - CONDITIONS D'ENVOI OU DE REMISE DES OFFRES : Les offres doivent être déposées par voie électronique sur le profil acheteur : <https://www.marchés-sécurisés.fr>.
- 8 - DATE LIMITE DE RECEPTION DES OFFRES : La date limite de réception des offres est fixée au 22 MAI 2020 - 12 h 00.

Le Maire, Michel ROSSI.

Tel : 07.78.90.57.11

- * Remise en état après travaux
- * Entretien espaces verts
- * Entretien vitreries

Mail : corsea.nettoyage@laposte.net

- * Entretien de Bureaux
- * Entretien de copropriétés

Corséa Nettoyage
Un autre regard sur la propreté

PROCHAINE PARUTION

ICN - 08/05/2020 - N°6820

DERNIERES MINUTES

N° 28

TRIBUNAL JUDICIAIRE DE BASTIA

Chambre des Redressements
Judiciaires
Loi de Sauvegarde
Décret du 28/12/2005

RG : 18-978

EXTRAIT

Par jugement du 09 mars 2020, le Tribunal prononce la clôture pour insuffisance d'actif de la procédure de liquidation judiciaire à l'égard de :

l'Association TREMPIN,
ayant son siège social
C/ M. Perfetti Jean-Claude,
Groupe Visaltis 40, Bd Graziani
20200 Bastia

Pour extrait : Le Greffier.



N° 29

ECO SUD CORSE

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 1000 euros
Siège social : Résidence la Chênaie
Bat E, Route de Mezzavia
20090 Ajaccio
800541898 RCS Ajaccio

Aux termes d'une délibération en date du 1er mars 2020, l'AGE a décidé d'étendre l'objet social aux activités de contractant général du bâtiment, et de location, gestion, achat, vente de tous biens meubles et immeubles, et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts.

Pour avis, La Gérance.

N° 30

FIN DE LOCATION GÉRANCE

La location-gérance consentie par : La société MOTEL DA MAMA, société à responsabilité limitée au capital de 254.360,00 euros dont le siège social est à PORTO-VECCHIO [20137], Route de Sotta, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés d'AJACCIO sous le numéro 94 924 542, représentée par Madame Marcelle FANCELLU. Bailleur,

Au profit de : La société dénommée HOTEL LE PORTO-VECCHIO, société par actions simplifiée au capital de 1.000 euros dont le siège social est fixé à PORTO-VECCHIO [20137], lieudit Armentajo, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés d'AJACCIO sous le numéro 818 013 195, représentée par Madame Alma FANCELLU. Locataire-gérant,

Pour une durée de location ayant commencée à courir le 1er mai 2017 pour se terminer le 30 avril 2018, prorogé par tacite reconduction.

Du fonds de commerce d'exploitation d'un hôtel deux étoiles, sis et exploité [20137] PORTO-VECCHIO, Route de Bonifacio.

A pris fin le 06 mars 2020 par résiliation amiable, enregistrée au service de la publicité foncière et de l'enregistrement d'Ajaccio, le 1er avril 2020, dossier 2020 00011077, référence 2A04P31 2020 A 00395.

Pour unique avis signé par la société
« HOTEL LE PORTO-VECCHIO »,
le locataire-gérant.

N° 31

CESARI TRANSPORTS LOCATIONS

SAS au capital de 10.000 €
Siège social : Tèpa Lenza
20290 Vignale
Rcs 810 852 624 Bastia

L'associé unique, en date du 14/04/2020, a décidé de transférer le siège social au CHEMIN DE POGGIO ROSSU 20215 VESCOVATO et nommer gérant : M CESARI Nicolas, Chemin de Poggio Rossu, 20215 VESCOVATO en remplacement de M CESARI Mathieu. Mention au RCS de BASTIA.

N° 32

TRIBUNAL JUDICIAIRE DE BASTIA

Chambre des Redressements
Judiciaires
Loi de Sauvegarde
Décret du 28/12/2005

RG : 19-363

EXTRAIT

Par jugement du 09 mars 2020, le Tribunal prononce à l'égard de : Christophe Bon, ayant son siège social Centre Infirmier, Hameau de Torra, 20228 Barrettali

L'adoption d'un plan de redressement par voie de continuation : dit que le passif qui devrait être arrêté à 91.732,57 euros sera payé en 5 annuités de 20% Activité : Infirmier

Juge commissaire : M. Huber, Juge Commissaire et Mme Lanfranchi Otto Bruc, Juge Commissaire Suppléant

Commissaire au Plan :
SELARL BRMJ
17, Bd Paoli
20200 Bastia

Pour extrait : le Greffier.

N° 33

NEUTRAMIANTE

Société par Actions Simplifiée
Au capital de 10.000 euros
Siège social : 1, Route du Calvaire
Résidence Vanina Park
20250 Corte
530 111 038 RCS Bastia

AVIS DE PUBLICITE

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 10 juin 2019 :

L'assemblée générale extraordinaire, statuant conformément à l'article L.225-248 du Code de commerce, a décidé de ne pas dissoudre la Société. Mention sera faite au RCS : Bastia.

Pour avis,

N° 34

SCI DU PONT

Société Civile Immobilière
Au capital de 3.500,00 euros
Siège social : Lieu-dit Pratali
Chez la SARL Agrucorse
20213 Penta Di Casinca
523 879 419 RCS Bastia

AVIS DE PUBLICITÉ

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 1er avril 2020 a autorisé le retrait d'un associé et constaté la réduction du capital social de 3.500 euros à 3.000 euros par rachat et annulation de 5 parts sociales, ce qui rend nécessaire la publication des mentions suivantes :

* Ancienne mention :

Le capital de fondation est fixé à 3.500 euros.

Il est divisé en 35 parts sociales de 100,00 euros chacune, lesquelles ont été souscrites et attribuées aux associés en proportion de leurs apports respectifs.

* Nouvelle mention :

Le capital est fixé à 3.000 euros.

Il est divisé en 30 parts sociales de 100,00 euros chacune, lesquelles ont été souscrites et attribuées aux associés en proportion de leurs apports respectifs.

Total égal au nombre de parts composant le capital social : 30 parts. Modification sera faite au Greffe du Tribunal de commerce de BASTIA

Pour avis, La Gérance.

N° 35

BMDS,

SAS au capital de 100 €
Siège social : Lieu-dit Erbajo
Bâtiment Mattei, Rdc, Appt 5
20250 Corte-853791564 RCS Bastia

Le 24/03/20, les associés ont : pris acte de la démission de Bastien Baldacci, ancien Directeur Général ; décidé de nommer Directeur Général Marine Enrici, Lieu dit Erbajo Bâtiment Mattei Rdc Appt 5, 20250 Corte ; décidé de modifier la dénomination sociale de la société qui devient Impresidea. Mention au RCS de Bastia.



LE SAVIEZ-VOUS ?


Avec actulégales.fr, vous retrouvez toutes les annonces légales entreprises parues dans la presse habilitée depuis le 1er janvier 2010



Actulégales.fr, avec votre journal

Actulegales.fr

Le site officiel des annonces légales d'entreprises

Association de la presse pour la transparence économique (APTE) avec le concours d'  Infolegale

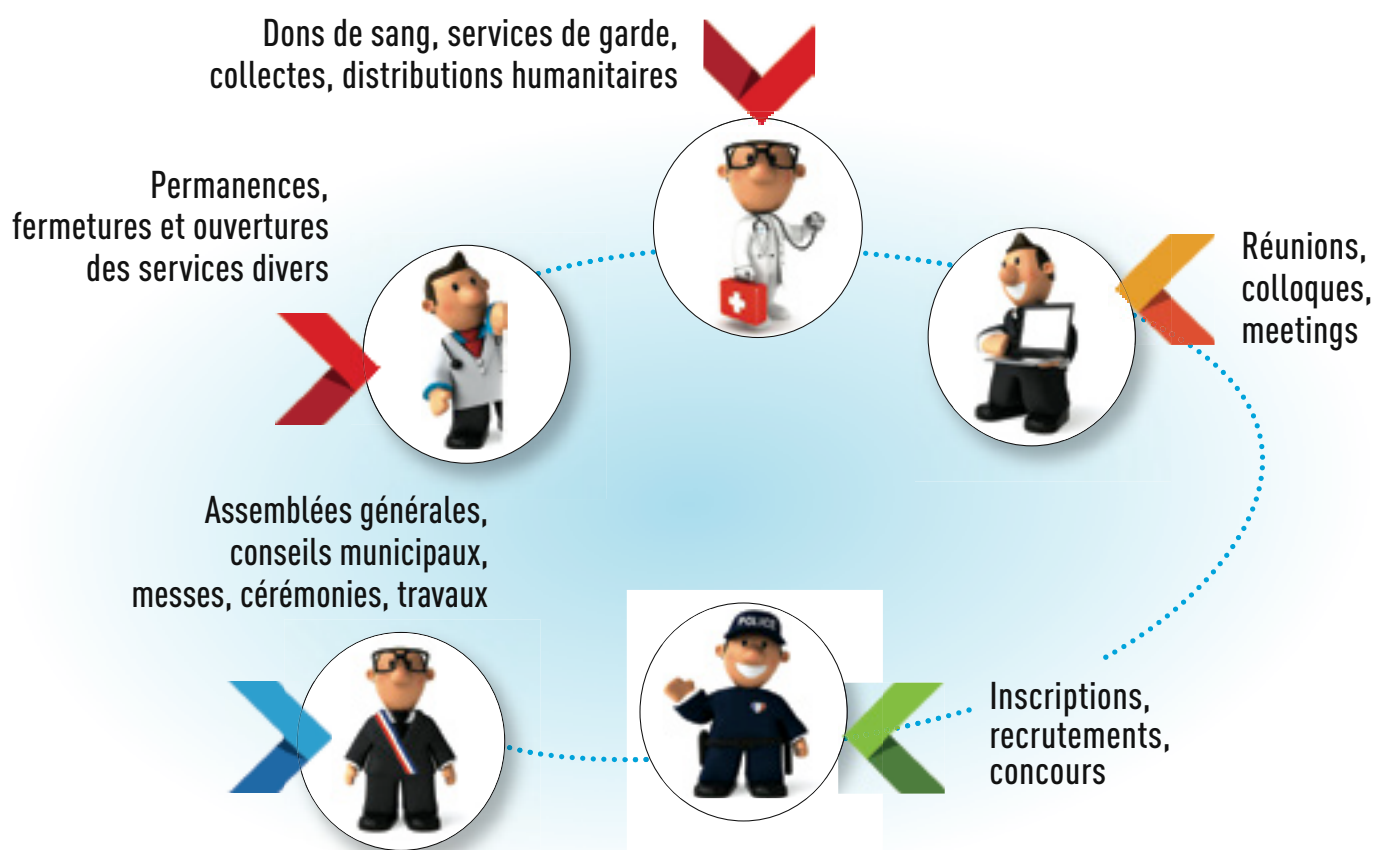
POUR ANNONCER GRATUITEMENT
LES **RENDEZ-VOUS**
DE VOS ASSOCIATIONS
ET COMMUNES



**SERVICE
GRATUIT**

www.icn.corsica/publier-une-info

L'agenda en ligne de votre commune ou de votre association



**POUR COMMUNIQUER
DANS L'AGENDA DE MA COMMUNE**

JE ME RENDS SUR

www.icn.corsica/publier-une-info

